

MAIRIE d'ANDRESY
DIRECTION GENERALE
HR/HB

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le douze février à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le six février 2015 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur RIBAUT, Maire.

Etaient présents : M. RIBAUT – Maire – M. FAIST – M. MAZAGOL –
Mme GENDRON - Mme MONTERO-MENDEZ – M. BRIAULT – Mme HENRIET -
M. DOS SANTOS – Mme LABOUREY - M. MARQUE – M. De RUYCK –
Mme CECCALDI - M. ANNE – Mme POL – Mme Le BIHAN - Mme FAGE -
Mme DOLE – M. GOXE - M. AUDEBERT - Mme BAILS – M. LAGHNADI -
Mme PERROTO – Mme MENIN - Mme MUNERET - M. MARTZ - M. TAILLEBOIS –
M. BAKONYI - M. FROT - Mme ALAVI – M. WASTL – M. DAREAU.

Absents ayant donné pouvoir :
M. BIZOT pouvoir à M. RIBAUT
Mme BENILSI pouvoir à Mme GENDRON

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur De RUYCK a été désigné à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.

Monsieur RIBAUT – Maire ouvre la séance du Conseil Municipal avec un brin de tristesse. Il tient à ce que chacun ait une pensée à l'attention de Tony DAVID qui vient de nous quitter.

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture de son message : « Permettez-moi de revenir sur un événement qui a fortement marqué notre équipe municipale depuis notre dernière séance du Conseil Municipal de décembre 2014. Je veux parler de la disparition de Tony DAVID le 26 janvier 2015. Beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de lui rendre hommage lors de ses obsèques en notre Eglise Saint Germain le 04 février 2015 ou de lui rendre hommage tout simplement par la pensée ou par l'écrit.

Agent de la ville d'Andrésey depuis 28 ans, j'ai eu l'occasion de dire en notre nom à tous combien Tony avait été un agent exemplaire, disponible efficace et passionné, au service de notre ville d'Andrésey.

Ajoutez à cela son humour et son contact chaleureux et nous comprenons tous pourquoi Tony nous manque beaucoup. Ayons ce soir, une pensée d'amitié pour lui bien sûr, pour sa maman Michelle DUPONT qui a tant donné, elle aussi, pour Andrésey, pour sa compagne Nadège, pour ses 4 enfants et pour leur mère.

Levons-nous pour un instant de silence en hommage à Tony ».

Une minute de silence est observée.

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture de l'ordre du jour :

I - INFORMATIONS GENERALES

I-1 – DECISIONS – EXERCICE des DELEGATIONS

II - DELIBERATIONS

II-1 - DIRECTION GENERALE

01 - APPROBATION du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 DECEMBRE 2014

02 - ADHESION au GROUPEMENT de COMMANDES ORGANISE par le CIG GRANDE COURONNE pour les ASSURANCES INCENDIE – ACCIDENT et RISQUES DIVERS

03 - DESIGNATION d'un REPRESENTANT du CONSEIL MUNICIPAL au CONSEIL d'ADMINISTRATION du COLLEGE

Monsieur RIBAUT – Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté parce qu'il faut délibérer de manière concomitante avec la CA2RS, dans la mesure où désormais au lieu d'avoir seulement des représentants de la commune, et d'un Conseiller Général, les instructions qui sont arrivées fin d'année disent que maintenant il doit y avoir 1 seul représentant de la commune siège et un représentant de l'EPCI donc de la CA2RS et maintenant il y aura 2 représentants du Conseil Général au lieu d'un. Ceci fait que l'on doit se mettre en accord avec la CA2RS. Il a contacté la CA2RS pour dire qu'Andrésey voulait

désigner un Elu. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire de la CA2RS. Il faudra convenir soit d'un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal des villes de la CA2RS. Il faudra aussi savoir si on désigne un Titulaire et un Suppléant ce qui est la demande d'Andrésy car c'est toujours plus facile lorsqu'il y a des Suppléants. On a la possibilité de le faire, mais encore faut-il que cela soit une décision concomitante entre la CA2RS et chacune des Villes.

II-2 – DIRECTION des FINANCES

04 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2015

05 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

06 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2015

07 - VERSEMENT d'une SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'ASSOCIATION « UNION NATIONALE des COMBATTANTS » SECTION ANDRESY

08 - SIGNATURE d'une CONVENTION CONSTITUTIVE de GROUPEMENT de COMMANDE entre la COMMUNE et le CCAS d'ANDRESY pour l'ACHAT de PRODUITS d'ENTRETIEN

09 - APPROBATION de l'ACTE CONSTITUTIF du GROUPEMENT de COMMANDES LANCE par le SEY pour l'ACHAT d'ELECTRICITE

II-3 – DIRECTION de la POLICE MUNICIPALE

10 - DEMANDE de SUBVENTION auprès du FOND INTERMINISTERIEL de PREVENTION de la DELINQUANCE (FIPD) pour l'ACQUISITION de GILETS PARE-BALLES

II-4 – DIRECTION de la PETITE ENFANCE

11 - SIGNATURE de la CONVENTION d'OBJECTIF et de FINANCEMENT de la PRESTATION de SERVICE UNIQUE pour la CRECHE et le MULTI ACCUEIL

II-5 - DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES

12 - DOTATION d'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2015

Monsieur RIBAUT – Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour car cette année on est à la fois dans un contexte d'urgence particulier dû aux instructions très tardives de l'Etat, dû à une circulaire de l'Etat concernant la DETR qui est arrivée le 26 janvier dernier au lieu de mi-décembre en général. De plus, il a reçu il y a 48 heures une modification qui va dans le bon sens puisque le plafond pris en compte peut être de 390 000 € au lieu de 300 000 €, ce qui est une bonne nouvelle et permettra d'obtenir 27 000 € de plus. Par contre, ce qui n'a pas été modifié c'est la date butoir pour remettre la proposition qui est fixée

au 06 mars 2015. Il espère qu'elle sera modifiée, mais cela veut dire qu'il faut aujourd'hui que le Conseil Municipal délibère avant cette date sur la DETR. La DETR n'est pas une demande de subvention comme une demande de subvention à la Région, ou au Département ou autre, pour laquelle, on indique une estimation financière qui est après soumise à explication par devis. La DETR est une demande de subvention extrêmement précise avec des devis à l'euro près. Il faut donc un objet, des montants financiers précis, thème par thème et des devis qui en attestent. Il ajoute que la ville est en pleine étude de modifications d'un certain nombre d'équipements scolaires pour la rentrée 2015-2016 dû à l'arrivée des nouveaux habitants dans les immeubles situés sur le terrain de l'ancien collège. La ville travaille avec le Cabinet FILIGRANE pour ces études et pour la mise au point des besoins en équipements scolaires et restructurations d'équipements scolaires, sachant que lorsque l'on va faire des restructurations d'équipements scolaires, on va en même temps procéder à la mise aux normes accessibilité dans ces bâtiments. Donc extension éventuelle, mise aux normes accessibilité et bien sûr travaux de mise aux normes économies d'énergie qui seront faits dans le même cadre. Le Cabinet FILIGRANE a remis à la ville un certain nombre de conclusions, toutefois pas encore complètes puisque demain et semaine prochaine il y aura encore des réunions pour ces mises au point. Il espère que la date du 06 mars sera décalée. Toutefois, si elle n'était pas décalée ceci obligerait à faire un Conseil Municipal le mardi 03 mars à 20 h 30 ou 19 h 00 ou 19 h 30. Il propose de le faire à 19 h 30 si tous les Elus en sont d'accord. Cela permettra aux Elus de conserver leur soirée et cela permettra aussi à ceux qui travaillent de revenir à Andrézy sans être trop bousculés.

Monsieur RIBAULT – Maire demande aux Elus s'ils sont d'accord pour l'horaire de 19 h 30. L'objectif étant de ne mettre qu'un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal est obligé de délibérer, ce n'est pas possible de faire autrement. De plus, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer sans avoir de détail précis des sommes, ce qui sera l'occasion de parler plus précisément de ces projets.

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

Madame PERROTO demande si pour le Conseil Municipal du 03 mars, la ville aura les conclusions du Cabinet FILIGRANE et elle demande si elle pourra avoir une copie.

Monsieur RIBAULT – Maire répond que les Commissions se réuniront avant.

Madame PERROTO demande une copie du rapport dès que Monsieur le Maire l'aura en sa possession. Cela l'aidera à préparer le Conseil Municipal.

Monsieur RIBAULT – Maire répond que dès qu'il aura un rapport bien établi, il sera transmis.

Madame PERROTO fait remarquer que le 03 mars c'est dans 2 semaines.

Madame PERROTO souhaite avoir le dossier au moins pour le mardi d'avant.

Monsieur RIBAULT – Maire répond que l'on aura un dossier qui sera lié à la DETR c'est-à-dire sur l'extension, mise aux normes de Saint Exupéry et la justification.

Madame PERROTO demande ce qu'il en est pour le dossier FILIGRANE.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que l'on n'aura pas forcément les conclusions sur tous les équipements scolaires. Il s'agit dans un premier temps de la rentrée 2015-2016 et après il y a toutes les études qui sont faites en fonction de toutes les autres constructions qui vont arriver.

Madame PERROTO demande si pour la rentrée 2015-2016 on est que sur les extensions Saint Exupéry.

Monsieur RIBAUT – Maire répond par l'affirmative.

Madame PERROTO confirme sa demande d'une copie du dossier FILIGRANE.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme qu'il faut le partager et il répète pour les adjoints que les commissions adéquates devront se tenir.

13 - DEMANDE de SUBVENTION auprès du PROGRAMME LEADER pour l'EXTENSION et la VALORISATION de l'ILE NANCY

14 - AUTORISATION de SIGNATURE d'un AVENANT RELATIF au MARCHE de TRAVAUX pour l'EXTENSION et le REAMENAGEMENT de la STRUCTURE d'ACCUEIL PETITE ENFANCE les OURSONS

L'ordre du jour est adopté par :

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des questions orales.

Monsieur MARTZ demande l'inscription des points suivants :

- Communication et plus particulièrement le journal de la ville
- Non réponse aux questions posées par Andrézy Dynamique lors des derniers Conseils Municipaux

Monsieur WASTL demande l'inscription des points suivants :

- Elémentaires DENOVAL et SAINT EXUPERY en lien avec les nouveaux projets immobiliers
- Etiquette politique du groupe majoritaire

Monsieur FROT demande à pouvoir faire une déclaration.

Monsieur RIBAUT – Maire lui donne la parole.

Monsieur FROT prend la parole : « Je voulais pour une fois vous féliciter, vous faire un compliment. Une fois n'est pas coutume. On a été très content quand on a reçu le journal de la ville, tout simplement parce que vous avez fait montre d'une grande pédagogie. On ne

sait pas si c'est lié à l'opération de communication Andrésey la ville des enfants, mais tout de même cela mérite d'être souligné. Dans le magazine de la ville, vous avez su trouver le ton juste pour rappeler l'importance primordiale de la liberté d'expression et de la défense des valeurs républicaines, la liberté d'opinion, la laïcité, etc. Nous sommes bien sûr d'accord avec cela. Et dans ce même magazine, que dis-je dans le même numéro, vous avez réussi à montrer par la pratique qu'en effet rien n'est acquis, qu'il faut continuellement se battre. Oui, car on entend beaucoup d'adultes qui pensent que l'enseignement de l'histoire n'est pas adapté pour inculquer par l'exemple ces valeurs que nous défendons tous, vous avez pris les choses en main et vous nous avez fourni deux exemples : un exemple où vous avez cité toute la famille TAILLEBOIS pour la féliciter des valeurs qu'elle défend etc..., sans jamais citer Christian – Conseiller Municipal d'opposition ici présent, enfin opposition on n'ose plus le dire, mais minoritaire en tout cas. L'autre exemple qui lui a rappelé le bon vieux temps de l'URSS, sur lesquels les dirigeants effaçaient les opposants qui les gênaient, puisque vous avez coupé la photo au dernier des représentants de votre liste, comme chaque année d'ailleurs. On voulait simplement vous dire que si inviter l'opposition à la tribune le jour des vœux cela vous dérange, ne le faites pas, mais les pratiques comme cela, ce n'est vraiment pas terrible ».

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'en ce qui concerne la photo, il ne sait pas répondre. En ce qui concerne Christian TAILLEBOIS, il pense que c'est à lui de répondre. La ville a rendu hommage à la famille TAILLEBOIS, et il faut bien préciser qu'officiellement la médaille est remise à l'épouse. Il s'en est exprimé lors de son discours pour dire que c'était un hommage à Monsieur et à Madame et pas seulement à Madame.

Monsieur TAILLEBOIS remercie son collègue de se soucier de lui et de sa famille, mais n'étant pas en charge du journal municipal, il n'a aucune déclaration à faire là-dessus.

I - INFORMATIONS GENERALES

I-1 – DECISIONS – EXERCICE des DELEGATIONS

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur TAILLEBOIS indique que plusieurs Décisions évoquent Sculptures en l'Ile. Aussi, comme il l'a déjà formulé à plusieurs reprises (4 fois), il demande à avoir une vision consolidée du budget de Sculptures en l'Ile qui est un poste important de dépenses culturelles et qui intéresse tout le monde autour de la table et bien sûr les Andrésiens puisqu'il s'agit notamment d'argent public.

Monsieur RIBAUT – Maire précise qu'une réponse sera apportée dans le cadre du vote du Compte Administratif.

Monsieur TAILLEBOIS demande si le budget est clos pour l'édition 2014.

Monsieur RIBAUT – Maire le confirme.

Madame MONTERO-MENDEZ indique que réponse sera apportée lors de la prochaine Commission dont la date sera bientôt arrêtée.

Monsieur TAILLEBOIS rappelle qu'il souhaitait avoir une vision du volume de places vendues via « TICKETNET » et la « FNAC ». Il rappelle que la question a été posée lors du CM du 18 09 2014.

Madame MONTERO- MENDEZ demande si cela est valable pour tous les spectacles.

Monsieur TAILLEBOIS le confirme.

Madame MONTERO-MENDEZ précise que cela est variable d'un spectacle à l'autre, mais il n'y a pas de problème pour avoir le détail sur les spectacles précédents depuis le début de l'ouverture de la saison culturelle.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme que c'est excessivement variable.

Monsieur TAILLEBOIS répond qu'il l'imagine bien, mais c'est pour avoir un ordre d'idée.

Monsieur TAILLEBOIS fait une remarque concernant l'arrêté portant délégation du droit de préemption urbain, car il n'est pas indiqué à qui est délégué le droit de préemption. Il demande si c'est à l'EPFY et demande quel est le prix d'achat du terrain.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme que c'est à l'EPFY pour un montant de 15 000 €. Heureusement, que cela a été fait. Les Elus auront peut-être l'occasion d'en discuter en Commission. Aujourd'hui beaucoup de Promoteurs tournent sur Andrésy et il faudra faire attention.

DIRECTION de la VIE CULTURELLE

DECISION de SIGNER une CONVENTION avec MADAME LAURENCE GENSOLI – 17 AVENUE des ROBARESSES 78570 ANDRESY pour une EXPOSITION à TITRE GRACIEUX dans la GALERIE des PASSIONS du MERCREDI 04 MARS 2015 au DIMANCHE 12 AVRIL 2015 (29 SEPTEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION du DROIT d'EXPLOITATION d'un SPECTACLE avec la SARL M'A PROD – 53, ROUTE des GUNES 33250 CISSAC MEDOC pour une REPRESENTATION du SPECTACLE SINSEMILIA le 17 OCTOBRE 2014 à l'ESPACE JULIEN GREEN pour un MONTANT de 8440 € TTC (08 OCTOBRE 2014)

DECISION de SIGNER un AVENANT au CONTRAT du 07 MARS 2014 avec MONSIEUR SERGE LANDOIS – 6 CHEMIN de BOUSSENOIS 21260 FONCEGRIVE dans le CADRE de la 17^{ème} EDITION de la MANIFESTATION « SCULPTURES en l'ILE » du 16 MAI au 21 SEPTEMBRE 2014 PORTANT sur la PROLONGATION des ŒUVRES EXPOSEES JUSQU'A la FIN du MOIS D'AVRIL 2015 (07 NOVEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un AVENANT au CONTRAT en DATE du 25 MARS 2014 dans le CADRE de la 17^{ème} EDITION de la MANIFESTATION « SCULPTURES en l'ILE » du 16 MAI au 21 SEPTEMBRE 2014 avec la GALERIE GBL SA BAUDOIN LEBON – 8 RUE CHARLES FRANÇOIS DUPUIS 75003 PARIS PORTANT sur la PROLONGATION des ŒUVRES EXPOSEES JUSQU'à la FIN du MOIS d'AVRIL 2015 (07 NOVEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION du DROIT d'EXPLOITATION d'un SPECTACLE avec la COMPAGNIE CARABISTOUILLES et CIE – l'ESPERLUETTE 3 – SENTE des DOREES 75019 PARIS pour une REPRESENTATION du SPECTACLE « LA BABA YAGA » le MARDI 06 JANVIER 2015 à 10 h 00 et 14 h 30 à l'ESPACE JULIEN GREEN pour un MONTANT de 3798 € TTC (27 NOVEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION de DROITS de REPRESENTATION avec LAND MARTINEZ PRODUCTION – 3-7 QUAI de l'OISE 75019 PARIS pour une REPRESENTATION du SPECTACLE « UNE SEMAINE PAS PLUS » de CLEMENT MICHEL le VENDREDI 06 MARS 2015 à 21 h 00 à l'ESPACE JULIEN GREEN pour un MONTANT de 8 440 € TTC (09 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION avec DANY DORIZ – CAVEAU de la HUCHETTE – 5 RUE de la HUCHETTE 75005 PARIS pour une REPRESENTATION du SPECTACLE « DANY DORIZ GUESTS RONALD BAKER AND SWEET SYSTEM » le SAMEDI 20 JUIN 2015 à 20 h 30 à l'ESPACE JULIEN GREEN pour un MONTANT de 3507,87 € TTC (12 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION avec MARC MONDON PRODUCTIONS – 28 ALLEE de la FEDERATION – BP 186 47304 VILLENEUVE sur LOT CEDEX pour une REPRESENTATION du SPECTACLE « ANTHONY KAVANAGH – SHOW MAN » à l'ESPACE JULIEN GREEN le 30 JANVIER 2015 pour un MONTANT TTC de 18 844,41 € TTC (15 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION avec NICO PROD – 62, ROUTE de DUCLAIR – 76150 MAROMME pour une PRESTATION MUSICALE du GROUPE JAZZ « LATCHE SWING » et sa ROULOTTE SCARABEE le DIMANCHE 21 JUIN 2015 à l'OCCASION de la FETE de la VILLE pour un MONTANT de 2350 € (12 JANVIER 2015)

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION des DROITS d'EXPLOITATION avec le THEATRE du MANTOIS – 28 RUE de LORRAINE 78200 MANTES la JOLIE pour DEUX REPRESENTATIONS du SPECTACLE « LES FRERES PANINI » le JEUDI 26 MARS 2015 à 10 h 00 et 14 h 30 et TROIS REPRESENTATIONS du SPECTACLE « KOURTES PAT » de LOUL MUSIQUE le 31 MARS 2015 à 10 h 00 et 14 h 30 et le 1^{er} AVRIL 2015 à 15 h 00 à l'ESPACE JULIEN GREEN pour un MONTANT de 4 663,39 € TTC (13 JANVIER 2015)

DIRECTION GENERALE

DECISION de SOUSCRIRE un AVENANT n° 0003 à la POLICE PACTE « VEHICULES à MOTEUR » au CONTRAT d'ASSURANCE n° 002780 X avec la SOCIETE MUTUELLE d'ASSURANCE des COLLECTIVITES LOCALES (SMACL) AYANT POUR OBJET la REVISION de la COTISATION SUITE aux CHANGEMENTS INTERVENUS dans la GARANTIE et la COMPOSITION des VEHICULES ASSURES pour l'ANNEE 2014 pour un SUPPLEMENT de COTISATION de 585,97 € (17 DECEMBRE 2014)

DIRECTION de la JEUNESSE

DECISION de FIXER le MONTANT des PARTICIPATIONS FINANCIERES DEMANDEES aux ADHERENTS d'ANDRESY JEUNESSE pour les ANIMATIONS PROPOSEES du 22 DECEMBRE 2014 au 02 JANVIER 2015 (12 DECEMBRE 2014)

DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES

DECISION de SIGNER un ACTE d'ENGAGEMENT avec HORTI-FLANDRE 13 RUE du MIN de LOMME 59160 LOMME CONCERNANT le MARCHE de FOURNITURES COURANTES et SERVICES – ACQUISITION de FOURNITURES DIVERSES « PARCS et JARDINS » - LOT n° 1 FOURNITURES des ANNUELLES pour un MONTANT MINIMUM ANNUEL de 2000 € et un MONTANT MAXIMUM ANNUEL de 17 000 € (01 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un ACTE d'ENGAGEMENT avec VERVER EXPORT De KOLK 4B – 1645 VM URSEM HOLLANDE CONCERNANT le MARCHE de FOURNITURES COURANTES et SERVICES – ACQUISITION de FOURNITURES DIVERSES « PARCS et JARDINS » - LOT n° 2 FOURNITURES de BULBES pour un MONTANT MINIMUM ANNUEL de 2000 € et un MONTANT MAXIMUM ANNUEL de 6000 € (01 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un ACTE d'ENGAGEMENT avec EARL VERVOORT LAURENT 198 RUE PAUL VANCASSEL 59240 LAURENT CONCERNANT le MARCHE de FOURNITURES COURANTES et SERVICES – ACQUISITION de FOURNITURES DIVERSES « PARCS et JARDINS » - LOT n° 3 FOURNITURES de BISANNUELLES et CHRYSANTHEMES pour un MONTANT MINIMUM ANNUEL de 1500 € et un MONTANT MAXIMUM ANNUEL de 5 500 € (01 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un ACTE d'ENGAGEMENT avec la SARL BARRAULT HORTICULTURE LIEU DIT LE MORTERON – 49170 LA POSSONNIERE CONCERNANT le MARCHE de FOURNITURES COURANTES et SERVICES – ACQUISITION de FOURNITURES DIVERSES « PARCS et JARDINS » - LOT n° 4 FOURNITURES de VIVACES pour un MONTANT MINIMUM ANNUEL de 500 € et un MONTANT MAXIMUM ANNUEL de 5 000 € (01 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un ACTE d'ENGAGEMENT avec ABIES DECOR – 5 ALLEE des RICHARDS 89120 BRUNOY CONCERNANT le MARCHE de FOURNITURES COURANTES et SERVICES – ACQUISITION de FOURNITURES DIVERSES « PARCS et JARDINS » - LOT n° 5 FOURNITURES de SAPINS de NOEL pour un MONTANT MINIMUM ANNUEL de 2000 € et un MONTANT MAXIMUM ANNUEL de 7 000 € (01 DECEMBRE 2014)

DECISION de SIGNER un ACTE d'ENGAGEMENT avec la SARL JARDINS de la CHARMEUSE – 03 RUE LUCIEN MECHE 95190 GOUSSAINVILLE CONCERNANT le MARCHE de FOURNITURES COURANTES et SERVICES – ACQUISITION de FOURNITURES DIVERSES « PARCS et JARDINS » - LOT n° 6 FOURNITURES de TERREAU et de CHANVRE pour un MONTANT MINIMUM ANNUEL de 2000 € et un MONTANT MAXIMUM ANNUEL de 8 000 € (01 DECEMBRE 2014)

DIRECTION de l'URBANISME

DECISION de PRENDRE un ARRETE PORTANT DELEGATION du DROIT de PREEMPTION URBAIN à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER des YVELINES sur le BIEN SIS au LIEU-DIT « CHEMIN des GRANDS HEURTS » CORRESPONDANT à la PARCELLE AR 484 (17 DECEMBRE 2014)

II - DELIBERATIONS

II-1 - DIRECTION GENERALE

01 - APPROBATION du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des remarques et précise que les corrections demandées par les deux groupes d'opposition ont été prises en compte.

Le procès-verbal du 18 décembre 2014 est adopté par :

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

02 - ADHESION au GROUPEMENT de COMMANDES ORGANISE par le CIG GRANDE COURONNE pour les ASSURANCES INCENDIE – ACCIDENT et RISQUES DIVERS

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture du projet de délibération. Il précise que compte tenu de la complexité connue précédemment sur la construction du cahier des charges, sur la démarche et les choix difficiles à faire entre les différentes compagnies, car extrêmement complexe, il est heureux de pouvoir simplifier l'action de la ville et économiser les finances de la ville pour permettre au CIG d'être coordonnateur de ce groupement de commande.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le marché arrivant à échéance, le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances des Biens,
- Assurances Responsabilité Civile,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Juridique,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi, obligation est-elle faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par le Code des marchés publics.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du

contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	adhésion
jusqu'à 1 000 habitants	1 038 €
de 1 001 à 3 500 habitants	1 376 €
de 3 501 à 5 000 habitants ou EPCI de 1 à 50 agents affiliés	1 526 €
de 5 001 à 10 000 habitants ou EPCI de 51 à 100 agents affiliés	1 676 €
de 10 001 à 20 000 habitants ou EPCI de 101 à 350 agents affiliés	1 726 €
plus de 20 000 habitants ou EPCI de plus de 350 agents affiliés	1 864 €
Collectivités et établissements non affiliés	2 277 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes qui est consultable en Direction Générale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser sa signature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2016-2019, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2016-2019.

Article 2 : d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

03 - DESIGNATION d'un REPRESENTANT du CONSEIL MUNICIPAL au CONSEIL d'ADMINISTRATION du COLLEGE

Point retiré de l'ordre du jour.

II-2 – DIRECTION des FINANCES

04 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2015

Rapporteur : Monsieur GOXE – Conseiller Municipal délégué au budget,

Monsieur FAIST indique qu'il va donner la parole à Monsieur GOXE pour le Débat d'Orientation Budgétaire conformément à sa délégation et il le remercie. Il rappelle que c'est un exercice obligatoire pour les collectivités de tenir leur DOB deux mois avant le vote du budget. Il précise que la préparation du budget 2015 est en phase d'exécution et qu'il doit être voté avant le 15 avril 2015 qui est la date limite fixée par l'Etat. Avant c'était fin mars, et maintenant c'est le 15 avril car l'Etat est dans l'incapacité de fournir les chiffres nécessaires aux derniers éléments budgétaires suffisamment tôt dans le calendrier pour pouvoir avoir exactement les recettes et ou la péréquation qui s'impose à la commune. Il rappelle également que les consignes données pour le budget de fonctionnement et qui s'inscrivent dans les

engagements municipaux, c'est-à-dire de rigueur budgétaire, ont été de demander aux services de poursuivre leurs efforts sur la maîtrise du fonctionnement notamment en essayant d'être à 5 % d'économies par rapport au réalisé 2014 en net, c'est-à-dire que pour les services qui ont des recettes que les dépenses moins les recettes, on soit à moins 5 % si possible. On ne pourra pas être à moins 5 % partout, car il y a des lignes budgétaires qui ne dépendent pas de la commune.

Monsieur GOXE indique qu'avant d'aborder le domaine financier d'Andrézy, il va faire un petit focus économique sur le contexte national et international. Aujourd'hui, on est dans une période excessivement critique, en sortie de crise au niveau international. Deux pays sortent du jeu, c'est-à-dire les Etats Unis et la Chine qui sont les deux locomotives. Les Etats Unis ont une croissance de 3 % et la Chine qui est à 7,8 % de croissance, ce sont donc les deux pays qui sortent leur épingle du jeu aujourd'hui. Si on réduit la vision sur l'Europe, on s'aperçoit que l'Europe n'est pas du tout à la même enseigne. On se retrouve aujourd'hui avec une croissance qui est complètement atone. On arrive avec une croissance d'une moyenne d'1 %, crise oblige. Cela fait plusieurs années qu'elle dure, depuis exactement 2008. Aujourd'hui tout le monde est inquiet et la France n'est pas le meilleur élève non plus, puisque l'on se retrouve avec une croissance de 0,4 %. La France est un très mauvais élève. Elle a un déficit public qui correspond à 95 % du Produit Intérieur Brut (PIB). On se retrouve donc dans des circonstances excessivement tendues. On se retrouve aussi à un niveau d'inflation qui est presque nul, avec comme certains économistes n'osent pas le dire, mais l'écrivent dans certains journaux financiers, on est dans un risque déflationniste. Le risque déflationniste est un risque de report des achats des ménages en France. De ce fait, les entreprises vont réduire leurs tarifs et qui dit réduction des tarifs dit réduction des gains et donc réduction des flux remis et réinjectés dans l'économie. C'est un risque réel. On peut se réjouir du peu d'inflation, mais peut-être pas trop vite, car on sera amenés à avoir une très mauvaise surprise d'ici quelques mois, voire peut être une année. Il y a aussi des bonnes nouvelles comme la baisse du prix du baril de pétrole. En l'espace d'un an et demi le prix du baril est passé de 115 dollars à moins de 50 dollars. On peut avoir l'impression que le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises peut être amélioré et avoir une certaine largesse. Cette baisse du baril n'a pas de réel impact aujourd'hui. On aura peut-être un fléchissement sous un an et c'est d'ailleurs ce qu'annoncent les économistes. On aura pour les plus optimistes une croissance d'1 % en France. C'est artificiel, car la baisse du baril et des hydrocarbures va faire jouer ce petit sursaut de l'économie. Les fondamentaux sont vraiment au plus bas et aujourd'hui, il n'y a pas du tout de signal au vert. La répercussion aujourd'hui est ce qu'elle est, car l'Etat impose depuis 2014 une loi de finances allant jusqu'à 2019 et sur laquelle Andrézy est directement impactée.

Monsieur GOXE invite les Elus à prendre leur document comprenant les graphiques et accompagnant le DOB. Concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la courbe en jaune est un indice indexé sur le panier du Maire, selon la revue de l'Association des Maires de France. En rouge apparaissent les dépenses réelles de la commune, avec un pic amorcé en milieu 2013. Cela s'explique par la répercussion des coûts de fonctionnement de l'enfouissement des lignes télécom qui n'avaient pas pu être impacté sur l'investissement. On peut aussi rajouter le début de la réforme sur les rythmes scolaires.

Madame ALAVI fait remarquer que la réforme sur les rythmes scolaires a démarré en 2014, donc cela n'a pas pu coûter en 2013.

Monsieur FAIST indique que l'on parle de 2014.

Madame ALAVI indique que l'on parle d'une augmentation de 2013 à 2014.

Monsieur GOXE prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser s'il s'est trompé.

Monsieur GOXE fait remarquer qu'il y a aussi une forte répercussion sur l'augmentation des tranches des salaires pour les agents des catégories B et C. Ces charges sont imposées et il est très difficile d'intervenir à la source. La ville est donc tributaire des réformes de l'Etat.

Monsieur GOXE indique concernant la structure du budget – dépenses réelles de fonctionnement, qu'il y a une répartition forte concernant les charges de personnel avec 61 %. Il faut savoir que cette charge augmente de manière automatique à effectif constant. Toutefois, pour les agents partant à la retraite, la politique appliquée, comme cela est le cas depuis plusieurs années est, de toujours regarder si le non renouvellement est possible. Les charges à caractère général représentent 24 % du budget et les charges de gestion courante représentent 8 % du budget, et 4 % pour les atténuations de produits.

Monsieur GOXE indique que dans les charges, il y a la hausse du FPIC, c'est-à-dire le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal. L'Etat impose une progression sur la participation à la péréquation sur les communes. La ville participe donc en sa qualité de commune dite « riche » aux répartitions du FPIC envers les communes les plus pauvres. La progression est très forte, car il y a entre 10 et 15 % d'augmentation par an.

Monsieur GOXE indique qu'à l'intérieur de ces réformes, il y a la réforme des rythmes scolaires qui a été chiffrée sur la base des évaluations nationales de l'AMF.

Madame ALAVI indique que c'est 150 € par le nombre d'élèves.

Monsieur FAIST précise que c'est bien le montant moyen constaté par l'AMF.

Monsieur GOXE prend bonne note sur le fait que c'est à la norme. C'est un coût prévisionnel de 150 € par élève. La projection était un coût total par an pour l'année 2013-2014 à 213 750 € et pour l'année 2014-2015 à 218 850 €.

Madame ALAVI fait remarquer que cela n'a rien coûté pour l'année 2013, car il n'y a rien eu.

Monsieur GOXE l'a bien compris, c'est très clair. Il précise que la subvention de l'Etat pour la rentrée scolaire 2014-2015 est de 50 € par élève soit 72 950 €, ce qui fait au final pour la première année un coût théorique pour la ville de 145 900 €.

Echanges de paroles entre Madame ALAVI et Mme PERROTO qui en doutent et qui pensent que c'est une projection.

Monsieur GOXE poursuit avec les charges de la catégorie B et C. En 2014, le budget a été estimé à 67 728 € et pour l'année 2015, il y a une estimation à 161 304 €.

Monsieur FAIST rappelle qu'en Commission des Finances il y avait eu une question sur cette masse de 61 % en charges du personnel. Il avait indiqué qu'il était intéressant d'en voir l'évolution et il avait dit qu'il allait donner un chiffre sur le nombre d'équivalents temps plein et l'évolution du nombre d'équivalents temps plein année par année. Il faut savoir que depuis 2008, le nombre d'équivalents temps plein a diminué, on fournira les chiffres. En 2008, un peu moins de 3 %, en 2009 un peu plus de 6 % et ainsi de suite. Il y a eu peu

d'écarts en 2012 et 2013 et en 2014 de nouveau moins 2 % en nombre d'équivalents temps plein sur la commune. Néanmoins, en 2014, la masse du compte des salaires et charges sociales sur le personnel a augmenté compte tenu de ce qui a été dit par Monsieur GOXE, donc la revalorisation naturelle de l'évolution des personnes, mais surtout les catégories C et l'évolution du temps de travail liée à la réforme des rythmes scolaires, plus encore les heures supplémentaires notamment dues aux trois tours d'élections en 2014. Il rappelle qu'en 2015, il y aura 4 tours d'élections et donc cela aussi va peser dans les comptes.

Monsieur GOXE évoque la structure du budget de l'exercice 2014 et sur les recettes réelles de fonctionnement. La partie la plus significative concerne les impôts et taxes avec 63 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations et participations représentent 22 %, malheureusement ces recettes sur les dotations seront amenées à baisser de façon très stricte sur les quatre prochaines années. Les produits des services représentent 14 % des recettes, cela concerne la facturation aux usagers. Ces facturations seront amenées à évoluer dans les futurs budgets.

Monsieur GOXE indique concernant la perte de recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement, que l'on se retrouve avec une courbe très en baisse. Entre 2011 et 2017 la perte de cette dotation sera de 50 %, ce qui va représenter en 2017 une perte d'un million d'euros pour Andrésey, qui devront être compensés.

Monsieur GOXE indique concernant la pénalité SRU, que le tableau est en trois parties, et sur lequel est mentionné la SRU en prélèvement brut de 2012 jusqu'à une projection à 2019 et on voit que l'on arrive à compenser la SRU en prélèvement brut de 2012 à 2016 avec effectivement les compensations dues aux investissements, donc montant des dépenses déductibles en 2012 à 70 220 € et jusqu'à 2016 à 140 000 €. Il faut savoir qu'il y a un effet ciseaux sur l'année 2017 sur laquelle, il n'y a pas de compensation pour le moment.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que jusqu'ici les pénalités SRU ont toutes été réinvesties notamment pour les nouvelles opérations de création de logements sociaux. Avec la création des nouveaux logements, on verra. Le risque est que la loi évolue afin que ces pénalités soient versées à un fond régional et que du coup à travers le fond régional, ce ne soit plus les villes comme la nôtre qui en profitent mais d'autres. C'est une évolution potentiellement possible qui serait regrettable pour Andrésey, mais aujourd'hui on a toujours réinvesti ces fonds SRU.

Monsieur GOXE confirme que 2017 verra une baisse de 50 % de la DGF. Il précise également que la contribution au FPIC en 2017 sera de 280 313 €. Entre 2012 et 2017, il y a une progression de 164 % du FPIC. En 2015 si on cumule la perte de la DGF et l'évolution du FPIC, cela représente un budget de 700 000 € qu'il va falloir compenser en trouvant d'autres solutions.

Monsieur GOXE indique concernant l'évolution du budget, que les produits réels de fonctionnement en rouge, les charges réelles de fonctionnement et remboursement du capital en bleu, l'épargne nette en jaune, on peut se rendre compte que fin 2014, il y a eu un effet de ciseaux entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement qui donne un effet négatif puisque l'on constate que les ressources sont en dessous des charges réelles de fonctionnement et du remboursement du capital. Il y a une corrélation avec l'épargne nette, car cela impacte directement l'épargne nette dès 2014 jusque fin 2019 si on n'agit pas, ce qui ne sera pas le cas. L'épargne nette est impactée et c'est sur ce domaine-là que nous devons impérativement agir et trouver des solutions.

Monsieur GOXE indique concernant l'exercice 2014 et le résultat prévisionnel que les bilans précédents ont permis d'obtenir des résultats sur la section de fonctionnement et d'avoir des ressources à 2 316 416 € due à la plus-value de la vente des terrains de l'ancien collège et à l'excédent des réserves précédentes. Le résultat de la section d'investissement donne 3 185 273 € cela correspond à la vente des terrains de l'ancien collège. Le résultat global prévisionnel est de 5 501 659 €. Effectivement cela peut paraître beaucoup et l'on peut s'en réjouir, mais cette manne si l'on ne réagit pas sera très vite rognée par la nouvelle loi de finances et ce qu'impose l'Etat avec la baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC.

Monsieur GOXE indique pour conclure qu'il constate que dans la globalité on a un équilibre structurel entre les recettes et les dépenses pour le budget 2014. Il faut savoir que cela a été dû à la réserve des budgets précédents. Il faut s'orienter sur de nouvelles solutions, des nouvelles politiques de restriction, notamment par une baisse des charges à hauteur de 5 %, c'est un début, mais sera-t-il suffisant, on ne le sait pas pour l'instant, mais on sera amené à avoir une politique de restriction dans tous les cas et de façon très agressive sur les ressources et évidemment sur les dépenses.

Monsieur FAIST revient sur les deux graphiques mentionnant l'indice et les dépenses réelles de fonctionnement et le même en recettes réelles de fonctionnement, c'est pour montrer que l'on est largement en dessous de l'évolution des prix. On a pris la base 100 en 2008 on a fait bouger avec l'indice des dépenses d'une Mairie la somme année par année de 2008 à 2014 et on a mis en face les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement en enlevant des recettes réelles de fonctionnement, telles que les ventes de biens qui ne sont pas des recettes courantes.

Monsieur FAIST rappelle qu'à Andrésy, les dépenses moyennes réelles de fonctionnement par habitant est inférieur à la moyenne par habitant des villes de la strate. On a un petit budget, car on n'avait pas beaucoup de recettes avant l'entrée dans la CA2RS et avant la suppression de la taxe professionnelle. Comme on avait très peu de taxe professionnelle, le budget d'Andrésy y compris au niveau de la DGF était particulièrement contraint. Il rappelle qu'il a fourni aux membres de la Commission des Finances un document de l'Association des Maires de France qui est pluraliste et dont toutes les composantes politiques font partie et qui unanimement précise que l'effort que souhaite faire l'Etat sur l'économie budgétaire même s'il n'y arrive pas alors que le budget de l'Etat va terminer à 4 % alors que l'objectif était de 3 %, le seul effort réel sur cette économie en question porte sur les collectivités, mais principalement sur le bloc communal, donc communes et EPCI et principalement sur les communes. La différence est que l'économie de l'Etat est en fait une augmentation des dépenses légèrement inférieure à alors que pour les communes l'Etat baisse réellement leurs recettes. Cela fait un million d'euros en moins pour Andrésy. Cela ne peut être compensé au sens des critères européens que si les communes dans leur ensemble ne compensent pas cette baisse par de l'emprunt au niveau de l'investissement ou par des impôts au niveau du fonctionnement. Si les communes empruntent, cela veut dire que l'on augmente à nouveau la dette, et on n'est plus dans les critères qui vont bien. Il faut rappeler que ces dotations étaient là pour compenser les transferts de compétences que l'Etat a fait aux collectivités, donc pour exercer des activités que l'Etat ne fait plus et qu'il a transféré aux communes, cela veut dire qu'il faut se poser la question du comment faire pour assurer le même service ou savoir s'il faut continuer à assurer les mêmes services. De plus, il y a beaucoup de dépenses ou d'autres diminutions de recettes qui sont imposées aux collectivités, notamment l'inflation des normes même si on a parlé au niveau de l'Etat d'un choc de simplification, mais personne ne l'a vu dans les collectivités bien au contraire, l'AMF chiffre à plus de 2 milliards d'euros, l'impact de ces normes sur les collectivités. Si on y rajoute l'impulsion de politique de l'Etat sur la construction des nouveaux logements sociaux, sur

l'aménagement pour le très haut débit, la réfection thermique des bâtiments, la mise en accessibilité des équipements qui sont des réformes intéressantes et importantes, mais qui impactent immédiatement et très fortement le budget des collectivités.

Monsieur FAIST indique que pour la réforme des rythmes scolaires, on essaiera de faire pour le budget un calcul le plus précis possible par rapport à celui présenté ce soir, au moins pour le premier trimestre de l'exercice et cela sera abordé en Commission Scolaire, même si avant le budget il y aura bien sûr une Commission des Finances.

Monsieur FAIST indique concernant la réforme de la catégorie C que c'est très bien pour les Agents qui sont des agents d'exécution et heureusement qu'ils sont là et qu'ils font le travail. Néanmoins, l'Etat a décidé tout seul de cette réforme en négociation avec la Fonction Publique au sens large, mais il faut savoir que les agents de catégorie C sont en grand nombre dans les collectivités. A Andrésy, les agents de catégorie C représentent à peu près 81,42 % des agents, aussi quand on dit que l'on augmente de tant d'euros la catégorie C, cela représente tant d'euros pour 81,42 % des agents, sans avoir de recettes en face. De plus, même si l'Etat va essayer de compenser un peu en 2015 la hausse de la TVA, Il rappelle que les communes ne récupèrent pas la TVA sur le fonctionnement, les communes payent en TTC sur le fonctionnement et là-dessus on a immédiatement l'impact de la TVA. Sur l'investissement il y a une hausse aussi, mais elle est en partie compensée par l'Etat, si ce n'est que sur la hausse des dépenses de fonctionnement en 2014, elle est principalement due par le fait que l'Etat interdit de passer en investissement l'enfouissement des lignes télécom, au motif que le cuivre ou la fibre qui est à l'intérieur de la gaine n'appartient pas à la ville. Cela impacte donc le fonctionnement immédiatement et cela veut dire que l'on ne peut pas mettre en face des recettes d'investissement, c'est-à-dire des recettes d'emprunt ou d'autofinancement ou de remboursement de TVA.

Monsieur FAIST indique que l'Etat a décidé d'asphyxier les communes. L'Etat ne veut pas mettre en œuvre une véritable réforme des collectivités, même s'il y en a, théoriquement, une en cours. D'ailleurs, on nous demande de voter pour des candidats dont on ne connaîtra pas les compétences au moment où l'on va voter pour eux. Néanmoins, l'Etat ne veut pas imposer une réforme aux collectivités, mais il en rajoute de la complexité au mille-feuille. Si on regarde le Grand Paris, le Schéma de Coopération Intercommunale, les territoires et tout ce qui peut se passer autour de cela et ce qu'il avait dit autour de l'incertitude de l'année 2015 par rapport à ce qui va se passer au 1^{er} janvier 2016, il ne peut que réitérer la grande incertitude qu'il avait évoquée lors des vœux. Néanmoins et heureusement la ville d'Andrésy grâce notamment aux résultats cumulés d'une part et aux ventes de biens immobiliers d'autre part a un petit capital dont l'objectif est de s'en servir le moins possible pour équilibrer le fonctionnement. Le résultat de la ville est légèrement positif, mais si on y ajoute le remboursement du capital de la dette, alors il devient négatif. On peut le compenser sur les réserves, mais il rappelle que l'objectif de ces réserves est de poursuivre le désendettement de la ville le plus loin possible et donc d'autofinancer les investissements dans le cadre d'une révision des politiques de fonctionnement et d'investissement à réaliser dans le mandat. Voilà la perspective qui n'est pas réjouissante pour les collectivités et qui de toute façon vont totalement changer au 1^{er} janvier 2016 selon si l'on sera 400 000, ou 800 000, ou 185 000 habitants ou autre, l'Etat travaillant assez fortement y compris dans la loi qui est en cours de débat sur le fait de favoriser ce que l'Etat appelle les communes nouvelles, c'est-à-dire le fusionnement de plusieurs anciennes communes, l'objectif étant de diminuer les 36 000 communes pour n'en avoir plus que 3000 ou 4000. Dès à présent, pour ceux qui s'intéressent aux collectivités, il y a un comité qui a rendu un rapport justement pour la loi NOTRe en cours et qui préconise de supprimer les communes et qu'il n'y ait plus qu'un seul niveau qui soit les agglomérations ou les communautés de communes comme collectivités de

plein exercice. Ce n'est pas ce qui est prévu de faire au niveau de la loi, mais c'est la recommandation du rapport en question. Si on nous impose 400 000 habitants et quand il entend au DOB de la CA2RS le Président dire que l'on ne sait absolument pas comment on pourra faire un budget en 2016 pour cette future éventuelle agglomération à 6 EPCI et 73 communes parce que c'est tellement complexe que l'on ne saura pas faire de budget et que l'on va juste ajouter les budgets les uns après les autres, on imagine l'impact financier que cela peut avoir, alors on risque de se retrouver en 2016 avec des nouvelles encore moins réjouissantes que celles d'aujourd'hui.

Monsieur MARTZ prend la parole et remercie Monsieur GOXE pour sa présentation et son cours d'économie internationale. Concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, il demande les chiffres exacts des différents postes, même si on a parlé de l'enfouissement des réseaux, des rythmes scolaires, de la revalorisation des salaires de la catégorie C.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que l'enfouissement représente 175 000 € pour 2014.

Monsieur FAIST précise que le coût de la réforme de la catégorie C, est d'environ 67 000 €.

Monsieur MARTZ fait remarquer qu'il manque encore 300 000 €.

Madame MUNERET fait remarquer que sur ce premier tableau, on voit une pointe entre 2013 et 2014 qui est importante et qui est d'environ 660 000 €. Elle demande comment cela s'explique. On parle du pic de l'année 2013-2014, et elle n'arrive pas à s'expliquer cela.

Monsieur FAIST répond qu'il s'agit des chiffres du Compte Administratif. Il donnera le détail. C'est une prévision, et les chiffres seront connus lorsque l'on aura le Compte Administratif 2014.

Madame MUNERET indique que pour prolonger la présentation, même si c'est une présentation qui peut s'affiner après est quand même révélatrice de ce que sera la suite des événements sur Andrésey. Aussi, sur le tableau concernant la charge des rythmes scolaires, elle ne comprend pas pourquoi ce tableau est dans ce document dans la mesure où c'est vraiment les chiffres donnés par l'AMF de ce que peut représenter le coût des rythmes scolaires, mais il n'y a pas là de chiffres concernant Andrésey. On ne peut donc pas évaluer ce que cela donnera.

Monsieur FAIST répond que l'intérêt de ce tableau n'est pas forcément de dire que c'est 145 900 € pour Andrésey, mais c'est de dire qu'il y a un impact réel sur le budget.

Madame MUNERET précise que cela dépend de ce qu'on y fait.

Monsieur FAIST répond que quoi que l'on y fasse, cela coûte.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que le chiffre réel sera donné.

Monsieur FAIST indique que lorsqu'il y a une augmentation de 30 % des effectifs, forcément il y a des gens en face et forcément il y a des coûts.

Madame MUNERET répond que là ce n'est pas révélateur lorsque l'on voit ça. Concernant ces 30 % d'effectifs supplémentaires, il faudra donner le coût afin de pouvoir évaluer ce qu'a donné réellement la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur FAIST le confirme. Les commissions seront bien réunies avant le vote du budget.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que c'est malheureusement à la hausse avec la réforme des rythmes scolaires.

Madame MUNERET indique qu'elle a une déclaration à faire et en donne lecture :
« Monsieur le Maire,

Je voudrais tout d'abord commencer par un point qui réunira j'imagine votre groupe politique comme le nôtre. L'Etat et le gouvernement socialiste, appuyés par les parlementaires d'Europe Ecologie-les Verts, mènent une politique totalement irresponsable envers les collectivités locales. Les baisses de dotation globale de fonctionnement, les attermolements multiples sur les compétences des intercommunalités, des départements et des régions, le manque de vision de nos dirigeants politiques, nous amènent aujourd'hui à un véritable danger institutionnel.

Comment le Président de la République peut-il oser annoncer que 2015 sera une année sans augmentation fiscale alors que l'ensemble des reports des dépenses sont infligées aux collectivités locales?

Mais revenons tout de suite et, plus en détail au sujet qui nous intéresse ce soir. Le débat d'orientation budgétaire est un moment important dans la vie d'une municipalité. C'est un moment d'échanges voulu par le législateur. Comme vous le savez, nous sommes particulièrement attachés au débat et à la construction commune d'une ambition pour Andrésy.

Nous regrettons d'ailleurs, que vous n'ayez pas accepté, Monsieur le Maire, notre demande de création d'un groupe de travail sur l'évolution de la fiscalité à Andrésy. Demande que j'ai faite lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier et qui n'a même pas fait l'objet de votre part d'une réponse officielle, ni écrite, ni même orale. Quel dédain !

Vous avez tenu à nommer au sein de votre exécutif, un adjoint au maire délégué à la démocratie participative, vous n'avez sans doute pas encore compris la forte symbolique de ce terme. Par votre absence de réponse, nous sommes obligés de déduire que si ce débat d'orientation budgétaire n'était pas obligatoire vous ne nous accorderiez aucun espace de discussion, d'échange et de recherche de compromis. Sachez que nous regrettons sincèrement la démarche qui est la vôtre et que nous continuerons à demander la création de ce groupe de travail avant chaque processus d'élaboration budgétaire.

Malgré tout, Andrésy Dynamique se félicite que vous acceptiez de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition locaux en 2015, comme vous l'avez clairement indiqué dans votre document de synthèse. J'ose croire que nos interventions multiples, depuis un an, en séance du Conseil municipal et par la voix des tribunes politiques, ont permis une inflexion de votre part. Je ne vous le cache pas, ce soir votre annonce de stabilisation des taux de la fiscalité locale est une excellente nouvelle pour le pouvoir d'achat des Andrésiens et nous nous en félicitons par deux fois.

Mais, nous attendions plus. Comme vous le savez, notre groupe avait voté contre votre budget en 2014. Vous aviez alors refusé de baisser la part de la fiscalité communale pour compenser l'augmentation de la part de la fiscalité intercommunale (la feuille d'impôts locaux du contribuable Andrézien est un tout: chacun d'entre nous devrait constater une véritable stabilité : lorsque la CA2RS augmente ses impôts, qui peuvent se justifier pour un développement économique et par le transfert de compétences comme la voirie, la part communale d'Andrésy devrait diminuer d'autant). Augmentation dont vous étiez parfaitement au courant avant les élections municipales, dans votre statut de Vice-président de la CA2RS, et que vous aviez volontairement caché aux électeurs Andréziens. Absence de compensation et absence de bonne foi, nous avaient conduits à nous opposer à votre premier budget de la nouvelle mandature.

Alors Monsieur le Maire, pouvez-vous aujourd'hui aller plus loin dans vos efforts en baissant les impôts en 2015 : la réponse est oui !

Alors, je sais que vous allez une nouvelle fois nous traiter d'irresponsables, que vous allez nous targuer de manquer d'ambition pour notre commune, de ne pas porter une vision pour les Andréziens et d'arrêter les marchés des entreprises par le manque de projets d'investissement.

Mais enfin, Monsieur le Maire, quand allons-nous arrêter de vivre au-dessus de nos moyens ? L'extension du Parc de l'Ile, la halte fluviale, la capitainerie, la deuxième phase des travaux du boulevard Noël Marc, tous ces projets ont-ils encore aujourd'hui du sens ?

Nous les combattons ardemment car ils font appel à des fonds publics, à des subventions publiques qui sont financés par notre propre fiscalité.

Alors oui, Monsieur le Maire, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, le groupe Andrézy Dynamique vous demande de faire une pause dans ces investissements, qui demain, pourront être financés dans le cadre d'une stratégie intercommunale dans la Vallée de la Seine.

Pourquoi les faire maintenant, seul en jouant, la concurrence avec les communes qui nous entourent ?

Les Andréziens nous soutiennent dans cette demande.

Ils sont nombreux à avoir dénoncé la mascarade de concertation autour du projet de l'extension de l'Ile Nancy. Mais « que nenni » vous ne les entendez pas. Vous ne nous entendez pas !

Alors aujourd'hui Monsieur le Maire, alors que vous bénéficiez, comme vous le dites si bien d'un trésor de guerre, avec l'argent de la vente des terrains de l'ancien collège (qui est déjà passé de 7 millions à 5 millions!!), profitez de cette année 2015 pour redonner du pouvoir d'achat aux Andréziens et pour préparer l'avenir dans le cadre de l'intercommunalité.

Oui, il est temps aujourd'hui de faire une pause dans les investissements qui ne sont pas prioritaires. Laisser souffler Andrézy et les Andréziens, diminuer vos prétentions, diminuer vos fêtes et cérémonies, qui malgré la crise ne baissent définitivement pas dans leur coût. En quelque sorte laisser nous financièrement respirer.

Mais ne soyons pas non plus, trop naïf. A Andrésy Dynamique, nous avons toujours peur de l'arbre qui cache la forêt et nous espérons bien, dans nos propos, être un oiseau de mauvais augure.

Le maintien des taux, ne cacherait-il pas une augmentation sans précédent des tarifs municipaux ? La question est posée. Votre premier Maire adjoint, délégué aux Finances, rappelle sans cesse qu'une étude est actuellement en cours sur ce dossier. Vous qui aimez dire que vous maniez la communication avec habileté (même si le journal municipal de janvier a eu l'idée saugrenue de paraître en février), n'allez-vous pas une nouvelle fois tromper les Andrésiens de la même manière que vous l'avez fait à la même époque l'année dernière.

L'avenir nous le dira ! Comptez sur Andrésy Dynamique pour se montrer vigilant et pour le dénoncer si vous aviez la mauvaise idée d'avoir recours à cette parade.

En ce qui concerne l'intercommunalité :

Ce qui pouvait être au départ considéré comme une légende se confirme, chaque jour, comme une réalité.

Vous qui avez été le leader dans la création de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine, êtes devenu depuis quelques années le loup solitaire, opposé à tous les projets de mutualisation. (D'ailleurs je me permets d'ouvrir une parenthèse : pouvez-vous nous donner en 2014, le montant des économies de personnel réalisées par la Ville dans le cadre de la CA2RS ? Quel est concrètement le plan d'optimisation des personnels de la ville dont vous nous parlez ?). Il est vrai qu'à douze, vous ne voulez pas construire ensemble, alors à 73, nous pouvons parfaitement comprendre que cela risque d'être vraiment inconcevable, d'où votre éternel combat contre la « grande » agglomération.

Si le débat existe sur ce sujet et il est légitime, comment peut-on envisager aujourd'hui, une stratégie de développement économique efficace dans la Vallée de la Seine, une stratégie de développement touristique percutante, autour du fleuve, la création et la répartition d'un habitat mieux penser et l'amélioration des transports qu'ils soient routiers ou fluviaux ou en commun, sans une concertation des Elus de notre territoire élargi.

Dites-moi pourquoi faut-il encore créer seul, sa propre extension de Parc Naturel de l'Ile Nancy, sans l'insérer dans une vision globale du territoire. Prenons un simple exemple, celui de Sculptures en l'Ile. Que l'on soit pour ou que l'on soit contre, cette exposition ne pourrait-elle pas être mutualisée avec d'autres existantes sur le territoire? Vous allez me répondre : ce n'est pas dans les compétences de la CA2RS, et alors cela peut évoluer dans le cadre de la super intercommunalité !

Aujourd'hui que veulent vraiment les Andrésiens :

- des voiries de qualité, d'où votre échec sur la méthode employée par la CA2RS, vous qui avez été Vice-président délégué aux voiries,
- des bâtiments publics rénovés et préparés pour l'avenir avec l'arrivée de nouvelles populations (où en sommes-nous des études financées en 2014 sur les écoles ?)
- une vraie vision sur un Andrésy préservé dans le cadre de la nouvelle loi ALUR et pas des promesses inconcevables de constructions dans tous les sens? dans notre ville.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, les Andrésiens vous font des reproches. Votre première année de mandat, ne déçoit peut-être pas votre électorat fidèle, mais déçoit très fortement les familles, qui payent toujours plus chères, qui n'obtiennent pas de réponse aux questions posées et qui subissent des choix d'investissement totalement décalés avec leur propre réalité.

Respectez-les en écoutant plus.

Respectez-les en nous écoutant plus aussi.

Dépasser la rancœur, l'intérêt général est nécessaire, et travaillons pour que ce budget 2015 soit celui de la préservation du pouvoir d'achat des Andrésiens et, de leur qualité de vie au quotidien.

Monsieur le Maire, profitez de ce dernier mois qui vous est encore donné, pour proposer un budget raisonnable et raisonné, qui porte du sens dans un contexte économique très dur pour toutes les familles.

Si vous souhaitez obtenir un OUI unanime, pour votre budget, en avril prochain, vous connaissez maintenant les inflexions qu'ils vous restent à faire.

Montrer un autre visage rassembleur et à l'écoute.

Après l'unité nationale montrée à Andrésey notamment, mettons en place une unité locale pour le pouvoir d'achat des Andrésiens ».

Monsieur RIBAUT – Maire répond que s'il y a un groupe qui doit dépasser sa rancœur c'est plutôt le groupe Andrésey Dynamique que le sien.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il y a un tas de choses qui sont parfaitement acceptables dans ce qui a été dit, par contre il y a d'autres choses de son point de vue complètement incompréhensible. Par exemple, ne pas accepter un groupe de travail pour parler de fiscalité et finances : c'est le rôle de la Commission des Finances qui peut aussi se tenir plus souvent. Elle n'est pas forcée de travailler uniquement avant les Conseils Municipaux. Pour lui le groupe de travail en question existe, c'est le groupe de la Commission des Finances. A un moment donné, s'il y a une étude particulière à faire ou des points particuliers à partager ensemble comme on a su le faire d'ailleurs en urbanisme, ce qui veut dire qu'on ne peut pas le taxer de ne pas concerter, On le fait sur des sujets précis. On le fera toujours comme il s'y est engagé. Il pense qu'en matière de finances cela peut se faire et s'il faut qu'une commission des finances ponctuellement ou plusieurs fois se réunisse, éventuellement de manière plus large en intégrant plus de représentations, il n'y voit pas d'inconvénient. Il laisse au Maire adjoint le soin de le décider. Sur ce point-là, il ne peut pas accepter ce qui vient d'être dit. Il accepte parfaitement la concertation et il l'a déjà prouvé.

Madame MUNERET répond qu'elle n'a pas demandé spécialement qu'elle soit élargie. Elle a demandé simplement qu'il y ait une réflexion sur la fiscalité. Il n'y a pas eu de réponse à cette demande. Elle entend ce que dit Monsieur le Maire. Il est vrai que cela peut être la Commission des Finances, mais avec des points spécifiques sur la fiscalité et pas uniquement la Commission qui se réunit très rapidement avant le Conseil Municipal.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que cela sera le cas dans la préparation du budget. C'est pour lui une évidence.

Monsieur RIBAUT – Maire indique concernant les taux, qu'il a été décidé qu'en 2015 il n'y aurait pas d'augmentation des taux, c'est un challenge à poursuivre et il veut bien rechercher la baisse, mais par les temps qui courent, par les effets de baisses de recettes aussi importantes de la part de l'Etat et autres, et par les augmentations de dépenses obligatoires et imposées quoi qu'il arrive, il pense qu'aujourd'hui il faut faire très attention.

C'est plutôt par très grande prudence qu'il dit cela. Quand la CA2RS a décidé d'augmenter ses taux, il rappelle que tous les Conseillers Communautaires de notre Conseil Municipal ont accepté cette augmentation ensemble car elle était justifiée, malheureusement, bien malheureusement. Le Président de la CA2RS a redit lors du DOB lundi 09 février qu'il espérait bien qu'il n'y ait pas d'augmentation pour le mandat de la CA2RS qui se termine fin 2015, c'est cela qui est un petit peu angoissant, il faut l'avouer car quand on voit arriver l'intercommunalité à 400 000 habitants on peut quand même s'en inquiéter et ce n'est pas qu'une inquiétude financière ou fiscale, mais c'est une inquiétude générale.

Monsieur RIBAUT – Maire revient sur le manque d'ambition, et que l'investissement ne doit pas financer le fonctionnement. Il s'agit de deux gestions indépendantes de son point de vue. Après on peut parler de choix d'investissements. Il pense avoir été clair lors des vœux du Maire ou après et d'avoir bien dit qu'il lui paraissait aujourd'hui impensable de l'on puisse faire tout ce qui avait été prévu dans son programme, il l'a dit et honnêtement dit, car il pense qu'il y aura des choix à faire. Il a précisé qu'il y a des choix d'investissements obligatoires, il s'agit par exemples d'extensions, de modifications ou de transformations des équipements scolaires au sens large qui sont obligatoires parce qu'il y aura augmentation de logements et donc d'habitants. Il rappelle que l'augmentation d'habitants en dehors du fait d'offrir des logements sociaux ou d'offrir des logements en accession à la propriété ou en accession sociale à la propriété vont aussi amener des recettes importantes pour la ville et il ne faut pas l'oublier. Certes on ne crée pas des logements pour seulement avoir des recettes fiscales mais il faut aussi envisager que ces créations de logements si elles sont bien faites, bien intégrées dans la ville dans l'objectif de maintenir Andrésey en dessous de 15 000 habitants, peuvent aussi amener une gestion un petit peu plus facile au niveau de la ville. Il précise qu'il a aussi parlé des investissements prioritaires. Dans les priorités il a précisé qu'un des critères de priorité c'était des financements exceptionnels pour la ville. Il répète que l'Ile Nancy, puisque l'on prend cet exemple et même si on taxe ce projet de pharaonique comme les Cardinettes par le passé, ce soir une délibération est inscrite au Conseil, car des fonds européens pourraient être affectés à ce projet. Cela veut dire que c'est un projet qui très probablement, il ne veut pas encore dire très certainement, ce projet Ile Nancy sera très bien financé si on a des subventions à hauteur des 70 % ou peut-être plus, il pense que cela serait plus que malheureux de ne plus jamais profiter de tels investissements pour la ville d'Andrésey. Si cela ne doit coûter que 30 % du montant et les montants peuvent être encore travaillés à la baisse, (car tout n'est pas terminé, car la concertation qui a eu lieu n'est pas forcément le projet définitif, on retravaille ce projet sur plusieurs points) alors il pense que cela fait partie des projets prioritaires notamment pour ce critère-là. Il peut y avoir d'autres critères dans les projets prioritaires. Aujourd'hui si on renonce à cette opportunité de financement, plus jamais Andrésey ne l'obtiendra.

Madame MUNERET demande à Monsieur le Maire si la priorité est définie par le fait d'avoir des subventions, et donc la priorité ce n'est pas la nécessité pour Andrésey, parce que Monsieur le Maire vient de dire que c'est prioritaire parce que l'on a des subventions. Elle demande que Monsieur le Maire s'explique sur ce qui est prioritaire.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il estime que tout le programme présenté aux Andrésiens par l'équipe majoritaire, contient des projets intéressants et importants pour Andrésey. On ne saura pas tout faire, donc il y aura des choix. Parmi ces choix, dans les critères, il y a le critère que cela coût très peu aux Andrésiens, alors que c'est un très beau projet pour Andrésey et important. La Halte de plaisance n'aura peut-être pas le même niveau de financement, on ne le sait pas encore et donc effectivement il faudra se poser la question de l'opportunité de ce projet ou pas. D'autres projets sont prévus et on verra comment on les réalise.

Monsieur FROT indique qu'il ne peut pas laisser Monsieur le Maire dire que cela coûte très peu aux Andrésiens, il peut le laisser dire que cela coûte très peu à Andrésy, mais l'argent sort des poches des Andrésiens de toute manière. Il faut dire les choses comme elles sont, les subventions sont payées par les gens qui paient des impôts. Tout le monde paie des impôts.

Monsieur RIBAUT – Maire est d'accord, mais précise que si ce n'est pas Andrésy qui perçoit les subventions, d'autres communes les percevront à sa place. C'est toujours le même raisonnement. Les fonds sont prévus pour aider les collectivités et seront affectés.

Madame MUNERET répond que les subventions peuvent justement être attribuées à un projet plus prioritaire.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que les subventions sont affectées sur un projet précis et justifié et pas sur un autre. En ce qui concerne les études à faire sur les recettes fiscales classiques et notamment par la création de logements, elles devront être aussi à compléter par des études sur les tarifs. Il ne veut pas dire forcément des augmentations de tarifs, mais peut être aussi des répartitions différentes. Il faut voir aussi quelle est l'évolution de la population, mais étudier aussi la capacité des personnes à payer les services. Il y a donc des études à faire. On est en devoir de se poser un certain nombre de questions, notamment sur des services rendus et faut-il continuer à les rendre tous ? Faut-il arrêter ou transformer un certain nombre de manifestations en fonction de leur intérêt et des coûts ? Il pense que les Elus auront l'occasion d'en discuter dans les commissions adaptées. Toutes les commissions sont concernées, y compris la commission des finances.

Monsieur RIBAUT – Maire revient sur le fait d'être soit disant opposé à toute mutualisation, mais on ne peut pas lui dire cela. Dans le groupe mutualisation lancé par la CA2RS malheureusement beaucoup trop tardivement et il le dit, Andrésy est la ville la plus positive aujourd'hui dans ce groupe.

Madame MUNERET dit qu'elle ne peut pas laisser Monsieur le Maire dire cela, car elle est allée dans un des groupes où la seule ville qui ne veut pas mettre sa Bibliothèque en mutualisation dans la future agglomération est Andrésy.

Monsieur RIBAUT – Maire demande de quel groupe il s'agit.

Madame MUNERET répond le groupe de travail du Pôle Métropolitain.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'Andrésy n'y est pas représentée.

Madame MUNERET répond que bien sûr que si. La Bibliothécaire d'Andrésy y va. Elle représente les Bibliothèques de l'Intercommunalité. Madame CHABRY se trouve dans les groupes de travail.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il ne cautionne pas si cela est vrai, cette position de Madame CHABRY. Il pense que cela relève d'une décision des Elus. Il prend note de cette information. Pour autant cela ne veut pas dire que l'on est contre une mutualisation et au contraire on est force de proposition dans l'étude faite par le Cabinet qui s'occupe au sein de la CA2RS des études sur les mutualisations. Andrésy est très concernée et la plus positive en matière de mutualisation. Il est totalement pour la mutualisation. De plus, il y a un plan qui

doit être fait pour le mois de septembre dans le cadre de la grande agglomération. Il note que beaucoup de villes sur les 12 villes pensent que cela va être un « coup d'épée dans l'eau ».

Monsieur RIBAUT – Maire indique concernant les voiries qu'il est intervenu sur le sujet des voiries. Aujourd'hui, on ne peut plus faire de travaux de voirie, sans payer 50 % sur le fonctionnement. C'est le système de la CA2RS et il n'y peut rien. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il n'y a plus aucune ville sur la CA2RS qui peut réaliser des voiries en investissement à 100 %. C'est une catastrophe. Tout le monde le sait. On en parle à la CA2RS et des villes comme Andrésy sont très réactives, ces villes réagissent pour que concernant 100 % des voiries qui sont aujourd'hui déléguées en compétence à la CA2RS, une partie repasse sur une délégation de compétences de voiries dites communales et que, pour que les autres restent intercommunales, on travaille sur la base d'une mutualisation de services. Le fait de récupérer des voiries en compétence communale fait que l'on peut faire les travaux en investissement à 100 % comme on le faisait avant. C'est impossible aujourd'hui. C'est une faille du système. On a tous été d'accord quand on était à 6 puis à 12 pour déléguer 100 % des voiries. Aujourd'hui, la CA2RS est le seul EPCI qui a la délégation 100 % de ces voiries et ce qui l'inquiète c'est que dans les travaux des 6 EPCI, dont il n'a aucune des conclusions, et bien a priori il y aurait une orientation sur une délégation à 100 % sur l'ensemble des EPCI.

Madame MUNERET indique qu'elle va s'arrêter là, car elle ne voudrait pas que d'autres services soient ennuyés à cause d'elle. Mais en ce qui concerne la délégation des voiries, ce qui est dommage et ce n'est pas nouveau, car on savait que l'on aurait des difficultés sur les voiries, elle ne sait pas comment elle-même aurait pu en parler l'an dernier avec le programme du Boulevard Noël Marc en disant que cela allait poser des problèmes.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est pas la même chose.

Madame MUNERET répond que c'est la même chose, car le fonds de concours a été utilisé, trois années de budget voirie ont été utilisées pour pouvoir payer cette première phase du boulevard Noël Marc et de ce fait aujourd'hui la ville d'Andrésy évidemment est étonnée et a de grandes paroles lors des Conseils Communautaires pour dire qu'elle ne comprend pas pourquoi Andrésy n'aurait plus de financement pour ses voiries. On ne peut pas avoir et être encore, cela est sûr. C'est une difficulté qu'il fallait anticiper et comme pour le parc de l'Ile Nancy et tout à l'heure Monsieur le Maire parlait de l'investissement et des subventionnements, le problème est qu'il y a certes de l'investissement, mais il y aura surtout beaucoup de fonctionnement derrière notamment avec le pont suspendu. Un investissement donne derrière obligatoirement du fonctionnement, il faut du personnel pour pouvoir entretenir, nettoyer et gérer tout cela, comme une halte fluviale, comme une capitainerie, comme tout investissement et donc c'est une vraie difficulté. Si l'investissement est subventionné, le fonctionnement ne l'est pas et cela coûtera aux Andrésiens.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que sur l'Ile Nancy, il y a très peu de fonctionnement, mais on en reparlera au moment des votes adaptés. Concernant les voiries, le Boulevard Noël Marc est un projet en tant que tel et tout à fait indépendant, il ne s'agit que d'un problème de voiries. C'est un projet d'aménagement et d'embellissement du centre-ville et donc il faut savoir que l'on a eu des subventions extrêmement importantes, ce qui n'est pas du tout le cas pour les travaux de voirie classiques. Cela n'a pas impacté le fonctionnement alors que sur les autres voiries c'est le cas.

Monsieur FAIST indique qu'il a cru indiquer que la ville avait réalisé des efforts assez importants sur le budget de fonctionnement et que la capacité d'autofinancement des investissements nets de remboursement du capital devenait négative. Il s'étonne qu'une

Conseillère Municipale néanmoins DGS d'une Commune riche ne comprend pas la difficulté que cela entraîne y compris sur la nécessité compte tenu de ce qui a été dit sur ce que l'Etat impose aux Collectivités, qu'il va falloir que l'on trouve des solutions. Les solutions ne sont pas forcément les impôts et son objectif personnel dépendra de ce qui va se passer en 2016, mais on sera tous concernés et donc on fera une Commission des Finances spécial financement, équilibre à ce moment-là. En fonction de ce qui va se passer en 2016, il y a, en effet, beaucoup d'incertitudes. Très sincèrement, heureusement que le prix du pétrole a diminué de 50 % pour le moment. Cela a tout de même un impact positif sur les dépenses de la ville. L'Etat qui réduit les recettes et qui impose des dépenses complémentaires et le fait que cela fait croiser les courbes, va nécessiter et il l'a dit en Commission des Finances et il le redit très clairement en Conseil Municipal qu'il va falloir se préoccuper de savoir comme le disait Monsieur le Maire, quels sont les services que l'on va devoir supprimer, arrêter, modifier, réduire et il est tout à fait d'accord, mais voir aussi les recettes qui vont avec et ne pas confondre fonctionnement et investissement. Le débat porte ici sur l'équilibre du fonctionnement. Cela veut dire que cette capacité d'autofinancement net et la réserve que l'on a et qui doit être fléchée sur l'investissement ne permet pas un investissement à hauteur de ce que l'on a fait dans les mandats précédents. Le débat de ce soir est qu'il va falloir que l'on réduise le fonctionnement et que l'on réduise le montant moyen d'investissement.

Madame MUNERET indique que par définition dans un débat on peut parler quand même de l'ensemble du budget.

Monsieur FAIST indique que pour rajouter au pessimisme ambiant et aux difficultés que vont avoir les communes et pas seulement Andrézy, il y a le sujet de la transformation de la loi notamment sur les compétences générales des collectivités qui vont induire alors que les investissements de la ville sur les trois dernières années ont été en moyenne financés à hauteur de 30 % par des subventions, c'est toujours de l'impôt et il est d'accord pour le dire. Mais à hauteur de 30 % par d'autres collectivités, on table plutôt pour les années à venir, compte tenu du fait que le Conseil Général et le Conseil Régional ne pourront plus financer n'importe quel projet, car ils n'auront plus la compétence pour le faire, sur une réduction des subventions possibles sur les investissements probablement divisés de moitié. On risque de passer de 30 % en moyenne à 15 % de moyenne. Là encore, cela réduit la capacité d'investissement de la commune. Une autre nouvelle est tombée aujourd'hui concernant le SIDRU qui a perdu son procès, et cela va avoir un impact sur la TEOM des Andréziens, pas cette année, mais globalement c'est beaucoup d'argent qui risque d'être à la charge des habitants impactés par le SIDRU. Ce n'est pas une bonne nouvelle et il faudra essayer de le compenser par autre chose. Il précise qu'il est intervenu à la CA2RS sur ces sujets.

Madame MUNERET indique que sachant que le marché de TEOM va se renégocier au niveau de l'intercommunalité, c'est aussi le moment de demander que soit revu complètement la mutualisation des passages, mais initier aussi peut être une vraie réflexion sur le nombre de passages.

Monsieur RIBAULT – Maire répond qu'il a demandé très précisément dans les études qui sont en train de se faire au niveau de la CA2RS, une étude sur la réduction du nombre de passages.

Monsieur FAIST ajoute qu'une première étude a été faite par les services de la CA2RS qui ont répondu que, pour Andrézy, cela n'apporterait pas d'importantes économies. Enfin, au niveau de l'intercommunalité, il ne faut pas mélanger ce que doit être un pôle métropolitain et l'intercommunalité elle-même. Dans les grands sujets cités, le tourisme, les aménagements, les transports et même éventuellement une répartition des constructions,

l'équilibre entre les différentes communes entre les constructions, tout cela pour lui est de la coopération entre territoires intercommunaux et c'est à cela que sert un pôle métropolitain et il faudrait que Cergy soit associée dans ce pôle métropolitain comme cela a été indiqué au départ, mais si on ne change pas avant le 1^{er} janvier 2016, le pôle métropolitain disparaîtra de sa belle mort car ayant le même périmètre que l'EPCI nouveau..... En 2016, il y aura toujours des compétences à exercer, elles ne vont pas disparaître, on aura toujours un budget à réaliser et des dépenses à faire. Le pôle métropolitain ne va pas supprimer la commune.

Madame MUNERET demande pourquoi Monsieur FAIST parle de cela.

Monsieur FAIST répond que Madame MUNERET a dit que globalement, on allait tout faire dans la grande agglomération. Il a cru entendre cela ou déduire cela.

Madame MUNERET confirme qu'elle n'a pas dit cela et que Monsieur FAIST pourra relire sa déclaration dans le procès-verbal.

Monsieur DAREAU prend la parole et donne lecture de sa déclaration :

« Nous avons analysé votre présentation du débat d'orientation budgétaire avec le plus grand intérêt.

D'abord, comme chaque année, nous déplorons l'angle politique que vous prenez pour présenter l'environnement économique et social national. Chaque année, vous choisissez bien vos sources pour que le tableau économique et social de notre pays s'accorde avec votre positionnement idéologique. Cette année encore, il s'agit de l'analyse de Rexecode, l'institut d'analyse économique proche du milieu patronal et du MEDEF, dont le président est un proche de Nicolas Sarkozy.

Il est d'ailleurs à souligner que lorsque ce même Monsieur Sarkozy, encore au pouvoir et avec un bilan économique négatif, votre majorité (pour le DOB 2012) s'appuyait sur l'analyse de la *Loi des finances 2012* présentée par le ministère de l'Economie du gouvernement Fillon. Ce qui vous permettait de présenter un tableau optimiste de la France.

Il serait temps d'éviter ces biais politiques et que vous nous présentiez objectivement la situation économique et financière de la France. Pour cela, vous avez les économistes de l'INSEE et leurs notes de conjoncture reconnues pour leur rigueur et leur objectivité.

Concernant la ville d'Andrésey :

Nous maintenons la position de campagne d'Andrésey Energies Renouvelées et de celle du vote du budget 2014 par les conseillers municipaux d'AER. Nous ne vous suivrons pas dans votre vision budgétaire pour notre ville d'Andrésey.

Pour ce nouvel exercice budgétaire vous reprenez les mêmes recettes à savoir :

- Augmentation des charges de fonctionnement car vous ne maîtrisez pas les coûts de maintenance et de fonctionnement de vos projets vite ficelés. Vous n'avez pas non plus anticipé les évolutions réglementaires qui vont faire croître les charges de fonctionnement,
- Baisse des recettes de fonctionnement car vous n'avez pas anticipé les modifications structurelles des sources de recettes, ni anticipé les changements de notre société. Vous avez transféré les excédents de fonctionnement des belles années en investissement sans faire les interventions nécessaires pour l'avenir.

Vous commencez ce nouveau mandat en ne vous remettant pas en cause, tout va bien, bâtissons !

Pour illustrer nos propos, vous nous proposez une projection du budget municipal de fonctionnement entre 2014 et 2019 qui montre que vous allez présenter un budget de fonctionnement 2015 qui ne serait pas équilibré. Vous voulez augmenter les impôts sans que ce soit de votre faute comme d'habitude, nous avons bien compris que vous étiez les victimes de tous ces problèmes.

AER est une équipe qui est prête à diriger les finances de la municipalité et voici ce que nous ferions :

Arrêt des projets inutiles et superflus pour notre ville et nos concitoyens, je les liste : Projet d'extension de l'Ile Nancy, Projet de la marina etc... Pourquoi ? Car ces projets ne vont pas rendre plus de services aux Andrésiens mais vont créer de nouveaux problèmes (litiges avec les riverains, nouveaux coûts de fonctionnement et de maintenance à payer par nos impôts, problèmes de stationnement et de circulation, pression fiscale maintenue car les subventions sont nos impôts).

A partir des excédents de fonctionnement et de la plus-value obtenue de la vente du terrain de l'ancien collège nous remboursons par anticipation une partie de la dette générée par le projet pharaonique de Diagona et le coût des expropriations (de 300 000 €) pour lesquelles vous avez été condamnés par la justice ainsi que par le projet d'aménagement de la phase 2 du centre-ville. Ainsi les poids des intérêts sur le budget fonctionnement diminuera et facilitera la mise en équilibre. Ce sera l'occasion de se rendre compte des conditions de sortie que vous avez négocié avec les banques.

Nous démarrons un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments sous la responsabilité de la ville avec un fort accent sur les économies d'énergie et l'accès pour tous. Il est urgent de diminuer le poste énergétique qui pèse sur nos finances de fonctionnement. Ne pas entretenir régulièrement les bâtiments revient à avoir de grosses dépenses à réaliser et représente un manque de respect pour les utilisateurs et usagers. Les collectivités se doivent d'être exemplaires aux regards des réglementations et l'accès pour tous à tous les bâtiments publics en fait partie. Les écoles ont été les victimes de votre politique budgétaire de douze années. L'éducation passe aussi par les moyens en espaces, matériels et locaux mis à la disposition des enfants et des pédagogues. Un effort exceptionnel sur plusieurs années sera également apporté pour l'éducation.

Nous nous réjouissons de la réévaluation des salaires des catégories C. Si les charges de personnel pèsent si lourdes aujourd'hui sur les comptes de fonctionnement 2014 c'est bien le résultat du recrutement des 12 dernières années et du refus de transférer plus de compétences municipales vers notre EPCI, la CA2RS dont Monsieur le maire et pourtant l'un des vice-présidents.

Nous regrettons l'absence d'un projet pédagogique dans les rythmes scolaires mis en place dans notre ville alors que le maire-adjoint aux finances et aux écoles s'acharne à nous prouver que cette réforme coûte chère.

Reprise de la politique nationale :

Pour réduire la dette publique, la LPPF prévoit une réduction des dépenses de 50 milliards d'euros entre 2012-2017 soit pour les collectivités territoriales une première baisse en 2014 de 1,5 milliards d'euros puis 11 milliards d'euros répartis entre 2015, 2016 et 2017 soit 12,5 milliards d'euros.

Pour mémoire, en 2010, le président Sarkozy, annoncé le gel des dotations publics à 50,4 milliards d'euros pour les années 2011, 2012 et 2013. Ce que la RGPP a mis en œuvre dès 2011.

Ensuite le candidat Sarkozy, dans ces propositions de campagne, annonce un retour à l'équilibre budgétaire de la France pour 2016 grâce à un effort de 115 milliards d'euros sur 4 ans. Dans le détail, 40 milliards d'euros concernent les services publics qui se répartissent entre 16 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'état et les transferts qui sont versés aux collectivités territoriales. 6 autres milliards d'euros obtenus avec la RGPP.

En 2014, le futur candidat aux élections présidentielles, annonce son programme pour 2017. Nicolas Sarkozy souhaite réduire les dépenses publiques de 110 milliards d'euros en cinq ans. Pour cela, la fonction publique et les collectivités locales seraient mises au régime. Soit 60 milliards de plus que le plan annoncé par le gouvernement actuel qu'il juge trop timoré pour espérer redresser les comptes publics.

En conclusion, et parce que décidément vous ne pouvez-vous empêcher de faire de la politique politicienne dans un débat d'orientation budgétaire qui ne concerne que la ville d'Andrésey, comment expliquez-vous que vous déploriez le plan d'économies de 50 milliards mis en œuvre par le gouvernement Valls, alors que votre candidat de 2012 en prévoyait un de 110 milliards d'€ ???

Monsieur Faist, Monsieur Ribault, hier vous vous présentiez en victime d'un système intercommunal qui avait décidé d'augmenter les impôts, alors même que vous faites partie de l'exécutif de notre CA2RS et que vous avez voté les hausses d'impôts au niveau intercommunal. Aujourd'hui vous vous présentez à nous en victime d'un système politique national qui impose des économies aux collectivités locales...

Quelle hypocrisie dans votre démarche car depuis que vous êtes élus à Andrésey vous n'avez cessé de dépenser l'argent des contribuables Andrésiens et Français à travers les subventions pour des projets au-dessus de nos moyens et au-delà de nos besoins. Vous n'avez pas cru en la mutualisation des coûts avec la communauté d'agglomération car vous n'avez transféré que les compétences de voiries ce qui a eu un faible impact sur les charges de personnel ».

Monsieur RIBAUT – Maire précise simplement que l'on n'a pas le droit de présenter un budget en déséquilibre donc le budget 2015 sera équilibré.

Monsieur DAREAU répond qu'il l'espère.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme que c'est obligatoire, car sinon le Préfet « prend les clés de la ville ». Il ne revient pas sur les choix d'investissement, car il a déjà répondu. Concernant le plan pluriannuel sur les bâtiments et dire que l'on n'a rien fait sur les écoles commence à le fatiguer, car dans les années précédentes, on a fait beaucoup de travaux dans les écoles, par contre sont devenues très prioritaires, compte tenu de la création de

logements les études et les réalisations que l'on va devoir faire en matière d'extension et de mises aux normes des bâtiments concernant l'énergie et l'accessibilité. A niveau-là, ce sont des projets qui sont devenus prioritaires et il pense que cela va dans le sens du groupe AER, qui n'aura pas à le faire à sa place, il le fera. Concernant les augmentations de salaire des catégories C, bien sûr qu'il s'en félicite, pour les Agents concernés. Par contre, on est obligé de dire ce que cela coûte. Cela ne veut pas dire que l'on est contre. Cela veut dire qu'il faut une fois de plus engranger des décisions de l'Etat en l'occurrence cela touche la catégorie C et c'est bien que les catégories C puissent avoir des salaires qui augmentent et il est d'accord. Sur le fond, il est content, sauf qu'il faut le payer. Les Andrésiens doivent le payer comme tous les habitants de toutes les communes. Dire que l'on a refusé de transférer des compétences n'est pas vrai. S'il y a bien une agglomération dans les 6 Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération qui a délégué beaucoup de compétences et qui a des grands projets sur son territoire, c'est bien la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine. Il n'oublie pas la CAMY qui avec son ancienneté est une Agglomération qui tourne depuis longtemps et très bien, mais par exemple elle n'a pas toutes les voiries, parce que justement on se rend bien compte aujourd'hui que l'on a des limites sur les voiries et qu'il faut revenir à des voiries intercommunales pour les voiries structurantes entre toutes les villes et pour le reste avoir des voiries communales. Tout cela pour dire que sur les schémas de délégation de compétences et sur les schémas de mutualisation, Andrésey est plus que preneur et qu'en matière de transfert de compétence Andrésey a transféré beaucoup de compétences à la CA2RS et cela depuis 2006 dès la création de la Communauté de Communes. De plus, si la Communauté d'Agglomération n'a pas les compétences, il ne peut pas y avoir de transfert de compétences. Bien sûr que cela n'a pas fait plaisir aux Conseillers Communautaires de voter une augmentation d'impôts de la CA2RS, mais on n'en est pas victime pour autant. On a dû les voter malheureusement parce qu'il fallait le faire et qu'aujourd'hui, pour la ville, on sera dans la position, et il l'espère de confirmer au moment du vote du budget, de ne pas augmenter les impôts et il s'y est engagé. Au fil du temps, on verra l'évolution des recettes fiscales de la ville notamment suite à la création de logements.

Monsieur DAREAU pense que sur la question des transferts de compétences avec ses collègues de l'opposition il est unanime à penser que la majorité actuelle n'a pas été assez loin.

Monsieur FAIST répond que les compétences d'une agglomération sont définies par la loi, et définies par les transferts réalisés soit dans les compétences obligatoires, facultatives ou optionnelles par le Code Général des Collectivités Territoriales. Une fois que les communes entre elles et l'agglomération ont décidé d'un certain nombre de compétences, alors ces compétences-là sont transférées. La grande différence avec les 5 autres agglomérations avec lesquelles l'Etat et le Préfet de Région veulent nous regrouper quasiment de force est qu'elles n'ont pas toutes les mêmes compétences et donc cela va poser un gros problème en 2016 quand on va tout regrouper, car toutes les compétences de celles qui en ont le plus vont être transférées dans un premier temps, et les villes auront alors trois mois pour redonner des compétences aux communes comme la petite enfance ou les voiries. Cela va être particulièrement complexe. Une fois que ces compétences auront été définies, on peut éventuellement proposer de créer, comme on l'a fait pour l'instruction du droit du sol et comme on le fait pour une partie du service rendu et donc pas une compétence transférée, mais une partie des services rendus pour l'instruction du SPANC des permis de construire, de l'assainissement non collectif des permis de construire qui est maintenant faite par la CA2RS, donc on a effectivement proposé des mutualisations, de même que l'on va le faire pour la cartographie, le Système d'Information Géographique (SIG). Donc dès que l'on peut, on le fait et il l'a dit à la CA2RS, notamment lorsque l'augmentation des taux a été votée, et qu'il l'a votée aussi pas de gaité de cœur, mais effectivement la situation financière de la CA2RS

comme la situation financière d'Andrésey est particulièrement contrainte et l'arrivée des six nouvelles communes en un an a été relativement complexe et tout cela pour dire que l'opposition ne peut pas dire que l'on n'a pas transféré de compétences ou que l'on a pas cherché à mutualiser. Quand il a dit tout à l'heure que le nombre d'équivalents temps plein d'Andrésey est en diminution constante depuis 2008, cela prouve bien que l'on a diminué que l'on a transféré, et que l'on a fait des efforts et qu'à chaque fois qu'il y a une question qui se pose sur le fait de remplacer ou pas un Agent, on se pose la question et éventuellement on réorganise les services plutôt que d'embaucher. Si l'opposition ne le croit pas, c'est très bien. Il invite les élus à regarder les chiffres et c'est tout ce qu'il peut dire. Il demande aux élus de se replonger dans les comptes administratifs. Celui de 2014 sera voté au mois de mai 2015 et les élus pourront faire leur analyse à ce moment-là et constater si le fonctionnement a diminué.

Monsieur DAREAU demande si Monsieur le Maire peut parler de l'instruction des permis de construire à Andrésey et dans les autres communes de la CA2RS au niveau du transfert de compétences et de personnel.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que l'on devait transférer une personne, mais que l'on avait un travail que l'on ne pouvait pas faire et il rappelle que c'est un héritage de toutes les municipalités précédentes. On a fait travailler un Agent à 50 % de son temps, donc on a récupéré que 50 % d'un agent au lieu d'un, parce qu'il a fallu travailler sur toutes les régularisations foncières de toutes les opérations immobilières qui ont eu lieu sur Andrésey. Il rappelle l'opération de la ZAC des Charvaux qui n'avait jamais été clôturée financièrement, etc... Beaucoup de gens le savent et quand on dit aux Andrésiens que malheureusement on est confronté continuellement à ce genre de dossiers qui sont des dossiers lourds, cela justifie de n'avoir pu récupérer que 50 % du temps d'un Agent au lieu d'un, car il y avait du travail à faire et qui n'était pas prévu au programme. Après c'est du cas par cas. On voit bien que dans d'autres secteurs effectivement on réduit les effectifs.

Monsieur DAREAU dit que Monsieur le Maire n'a pas répondu à la question et demande pourquoi les autres communes de la CA2RS ont réussi à transférer le personnel et la compétence.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'elles n'ont pas transféré. Une mutualisation n'est pas un transfert de compétences. Il ne faut pas confondre.

Monsieur DAREAU indique que lorsqu'il y a mutualisation, les communes n'ont plus les charges de personnel.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que les communes font ce qu'elles veulent avec leur personnel. Elles ne transfèrent pas forcément leur personnel. La mutualisation consiste à acheter un service à la CA2RS qui auparavant se faisait au sein de la commune. Après aux communes de se réorganiser. Il est pour la mutualisation. Aujourd'hui la CA2RS s'occupe du SIG et du cadastre, et cela fait moins de travail pour les communes, mais il faut payer le service puisque la commune l'achète, comme il est mutualisé, globalement il est moins cher.

Monsieur GOXE donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), prévu aux articles 11 et 15 de la loi du 6 février 1992, est codifié dans le Code général des collectivités

territoriales à l'article L.2312-1 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. S'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans le délai.

A. INTRODUCTION

A.1 Exposé des objectifs du D.O.B. :

- Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.
- Il permet également de débattre des choix budgétaires, de leurs priorités et des modifications à envisager par rapport aux budgets antérieurs. Il fixe les orientations générales à retenir pour l'année considérée voire pour les exercices suivants.

Avant d'établir le programme pour 2015, il convient de rappeler succinctement la situation générale du pays c'est-à-dire le contexte financier, économique et social et de souligner les spécificités locales. Il sera ensuite réalisé un diagnostic établi à partir d'une analyse financière rétrospective menée sur les comptes administratifs.

A compter de ces éléments, seront proposés les principes retenus pour le budget 2015.

A.2 Calendrier 2015

La préparation du budget 2015 est entrée dans sa phase active, ce qui nous permet d'avoir une connaissance relative, d'un certain nombre d'hypothèses de travail ayant un fort impact sur le budget 2015 : environnement économique, loi de finances et réforme de la péréquation...

Nous sommes actuellement dans une phase d'arbitrage et de choix pour aboutir à l'équilibrage du budget et aux choix définitifs des investissements à réaliser qui devront intervenir entre ce débat et le vote du budget par le Conseil Municipal avant le 15 avril 2015 (date butoir limite fixée par l'Etat).

Le décalage de ce vote en avril, induira la connaissance du résultat 2014 et donc la possibilité de l'affecter, ainsi que les bases fiscales ce qui permettra en même temps de voter les taux des trois taxes restant à la Commune.

B. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Précisons en préambule que le cadre général de cette préparation budgétaire s'inscrit dans les engagements pris par l'équipe majoritaire actuelle : maintenir la politique de rigueur budgétaire, poursuivre les recherches de financement et d'économies, maîtriser le coût de fonctionnement des services.

L'environnement financier, économique et social

Contexte international : (Coe-Rexecode)

Le contexte non inflationniste, la poursuite de politiques monétaires exceptionnelles, l'amélioration globale de la situation des entreprises créent les conditions d'une légère accélération de l'économie mondiale en 2015, encore inégale selon les économies.

La croissance de l'économie mondiale suit un rythme assez régulier proche de 3% l'an depuis plus trois ans. Le profil de l'activité varie cependant fortement selon les groupes d'économies dites "développées" et "émergentes" et selon les pays. L'absence d'accélération s'explique ainsi en partie par une forme de désynchronisation des cycles des économies toutes confrontées à des enjeux spécifiques.

Les perspectives de croissance mondiale seraient en moyenne de 3,3 % en 2015.

Aux Etats-Unis, les conditions de la croissance paraissent réinstallées, suffisamment pour pouvoir amorcer le tournant du relèvement des taux directeurs. L'observation vaut également pour le Royaume-Uni, si ce n'est que la croissance a probablement pris un peu d'avance et fléchirait désormais quelque peu. Le Japon et la zone euro n'ont pas encore pris ce tournant. L'enjeu central reste pour elles la relance de l'investissement.

La France est en décalage. En retard sur ses ajustements budgétaires, en panne d'investissement, notamment en construction, et en l'absence de redressement de sa compétitivité extérieure, l'économie française se décalera par le bas de la croissance européenne en 2014 comme en 2015 (prévision + 0,8%).

Contexte national :

L'économie française stagné au premier semestre 2014. Alors que la rechute de l'investissement productif pèse sur la croissance, le CICE constituera un élément certes positif mais encore insuffisant. En 2015, la croissance française sera probablement à nouveau inférieure à celle de la zone euro.

→ La croissance :

Le produit intérieur brut (PIB) de la France devrait atteindre 0,1% au quatrième trimestre 2014 ce qui porterait sa croissance sur l'ensemble de l'année 2014 à +0,4 %.

L'Insee table sur une croissance de 0,3 % au premier et au deuxième trimestre 2015, avec un chômage en hausse.

→ L'inflation et taux de chômage :

Les prix à la consommation ont encore ralenti en décembre, tombant au taux extrêmement faible de 0,1% sur un an selon l'Insee. Sur 2014, l'inflation moyenne est chiffrée à 0,5%, au plus bas depuis 2009.

Hausse du taux de chômage au troisième trimestre 2014 : En moyenne sur le troisième trimestre 2014, le taux de chômage s'élève à 10,4 % de la population active en France, après 10,1 % au deuxième trimestre.

➔ L'Etat des finances publiques en 2014 :

Le déficit public de 2014 s'élèvera à 4,4% de PIB. De ce fait, la France ne respectera pas ses engagements européens, son déficit public restant supérieur à 3% jusqu'en 2017 au lieu de 2015 comme prévu initialement.

La dette publique a également dépassé les prévisions officielles, grim pant à 95,2% du produit intérieur brut à la fin du troisième trimestre de 2014 contre 93,5% en 2013 (90,6% en 2012).

Loi de Finances 2015 :

La loi de finances 2015 est dans la trajectoire des finances publiques de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) prévoit la poursuite du redressement des comptes publics engagé par la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 par une réduction théorique des dépenses de 50Mds €.

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics. Leur contribution a pris la forme d'une première baisse en 2014 des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat à hauteur de 1,5 milliards d'euros. En 2015, la nouvelle baisse opérée de 3,67 milliards d'euros sera répétée en 2016 et 2017 soit 11 milliards. Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations auront reculé de 12,5 milliards d'ici 2017.

Participation au rétablissement des comptes publics				
En Mds €	Rappel 2014	2015	2016	2017
Montant de la réduction de la DGF	- 1,5	-5,17	-8,83	-12,5
Ecart annuel	-1,5	-3,67	-3,67	-3,66

Sur la période 2014-2017, Le bloc communal se voit imposer l'effort cumulé le plus lourd : 15,8 Md€ sur 28 Md€ soit 56,4%.

Le bloc communal subit ainsi l'essentiel du prélèvement alors qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.

Enfin,, le bloc communal a été le seul contributeur net à la réduction du déficit de l'Etat.

Mais cette réduction ne sera effective que si les collectivités locales ne recourent pas à l'emprunt. De même, le recours à l'accroissement de la fiscalité pour compenser le prélèvement contreviendrait à l'objectif de réduction des prélèvements obligatoires.

Révision des valeurs locatives des logements : La loi de finances prévoit une réforme pour les locaux d'habitation après celle des locaux commerciaux. Une expérimentation fin 2014 et début 2015 sur 5 départements (la Charente-Maritime, le Nord, l'Orne, le Val-de-Marne et Paris). Cette phase de test, décidée fin 2013, donnera lieu à un rapport qui devra être transmis au Parlement d'ici au 30 septembre 2015, afin de tirer les conséquences pour les «contribuables, les collectivités territoriales et l'État».

L'objectif est que les résultats de ce processus puissent intégrer les bases des impôts directs locaux à l'automne 2018.

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée à + **0,9%**

Fonds d'amorçage des rythmes scolaires : prorogation du fonds pour l'année scolaire 2015-2016 et ce soutien sera conditionné à l'établissement d'un projet éducatif territorial (PEDT). Cette dotation représente **50 € par élève**.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Instauré en loi de finances pour 2012 et comme prévu, il passera de 570 à 780 millions d'euros en 2015.

Le prélèvement FPIC est plafonné à 13% des ressources fiscales perçues (n-1).

Evolution du FPIC :

2012	2013	2014	2015	2016
150 M€	360 M€	570 M€	780 M€	2% des ressources fiscales des communes et EPCI

Relèvement du taux du fonds de compensation de la TVA : Le taux du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) passe de **15,761% à 16,404%** pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette mesure fait suite au relèvement de la TVA de 19,6% à 20% au 1^{er} janvier 2014.

Autres impacts de lois et règlements

La décision pour la deuxième année consécutive de la revalorisation de la rémunération des catégories C de la fonction publique territoriale.

Avec des ressources en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse, c'est donc à un effet de ciseau d'une ampleur sans précédent auquel les collectivités locales vont devoir faire face.

C. ETUDE FINANCIERE D'ANDRESY

Capacité de financement et d'endettement :

Au début de l'exercice 2015, la dette de la ville s'élève à 725 euros par habitant, contre 774 euros un an plus tôt. Il doit être noté que depuis 2010, la Ville est entrée dans une phase effective de réduction de son en-cours de dette de long terme.

Notre capacité d'autofinancement est en baisse malgré les ressources alternatives recherchées par la ville et la maîtrise de la section de fonctionnement. Fournir un autofinancement suffisant sera une préoccupation récurrente pour les exercices budgétaires à venir.

Les cessions des terrains de l'ancien collège vont permettre de financer certains projets d'investissement tout en maîtrisant notre dette et ainsi poursuivre le désendettement de la commune.

Ces paramètres influencent donc logiquement et fortement le cadrage financier de la préparation du budget primitif 2015, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Mise en perspective des finances de la commune d'ANDRESY

En 2014, ont été réalisés un certain nombre d'opérations aujourd'hui terminées ou faisant uniquement l'objet de reports de soldes : l'extension du Multi-accueil, Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'Ile Nancy, et les travaux de rénovations des écoles...

Le budget d'investissement de l'exercice 2015, sera constitué essentiellement des travaux de rénovation indispensable du patrimoine de la ville (notamment concours de maîtrise d'œuvre pour travaux du centre Louise Weiss, l'aménagement de l'Ile Nancy, Démolition l'ancien gymnase Saint Exupéry, travaux dans les écoles, travaux accessibilité handicapés, parc public « Nexity-Bouygues »)

C'est pourquoi la préparation budgétaire en terme d'investissement sera, à nouveau, significativement contrainte en 2015 par un fort objectif de maîtrise.

Les dépenses d'investissement n'excluent en rien une nécessaire maîtrise des postes budgétaires en fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'a été conduite la préparation budgétaire. L'objectif concernant les dépenses de fonctionnement de 2015 est de -5% du réalisé 2014.

Le budget 2015 :

En 2015, comme les autres années notre budget de fonctionnement voit des augmentations de dépenses et/ou des diminutions de recettes souvent indépendantes de notre volonté :

Les recettes :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : a baissé de 7,56%, soit -144.854 euros en 2014 par rapport à 2013 suite à la participation au redressement des comptes publics. Cette baisse va se poursuivre en 2015 et elle est estimée à 259.118 euros pour la commune.

Evolution de la DGF ;

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 975 649	1 964 974	1 914 924	1 770 070	1 510 952	1 251 834	992 716

- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : après une baisse de 83,26% en 2013 (21.712€ en 2013 contre 129.725€ en 2012), la commune ne perçoit plus la DNP depuis 2014, notamment du fait de l'évolution des modalités de calcul du potentiel fiscal.

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)** : en 2014, la commune a perçu 294.895€ contre 292.525€ en 2013 (274.259€ en 2012).

La répartition de la part « communes défavorisées » reste décidée par le département et le décret n°88-988 du 17 octobre 1988, toujours en vigueur, précise que les collectivités dites défavorisées sont définies par des critères objectifs librement institués par les Conseils Généraux, devant tenir compte de la faiblesse de leur **potentiel fiscal** (inclus dans le potentiel financier) ou l'importance de **leurs charges**.

L'avenir incertain du FDPTP: en effet, au cours des débats parlementaires en octobre 2014, les députés avaient adopté une **dotation de soutien à l'investissement local** financée par la **suppression** des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Cette somme devait permettre d'augmenter les crédits de trois dotations d'investissement versées par l'État :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- la dotation de développement urbain (DDU),
- la dotation globale d'équipement des départements (DGE).

L'objectif visé était de soutenir l'investissement local dans le contexte de la montée en charge des prélèvements sur la DGF. Le Parlement a finalement supprimé cette disposition qui avait suscité de nombreuses réactions des associations d'Elus locaux.

- L'évolution des droits de mutation :

Après la baisse considérable en 2012 (-31%), les droits de mutation ont pratiquement stagné en 2014, soit -0,34% (580.010€ en 2014, 581.967€ en 2013, 550.139€ en 2012 contre 804 629€ en 2011).

Compte tenu du contexte économique, la prudence devra être de mise pour la prévision concernant 2015.

Les dépenses :

- Charges de personnel :

Les dépenses de personnel de la Ville évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes:

Les facteurs externes :

- Le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale avait modifié les grilles indiciaires des agents susmentionnés pour l'année 2014 mais prévoyait également une revalorisation de certains indices de leurs grilles respectives au 1^{er} janvier 2015.

- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2015 qui impacte les contrats de droit privé et certains salaires de la fonction publique.

- Les taux de cotisation des charges patronales continuent d'augmenter en 2015 : évolution progressive du taux de cotisation CNRACL pour la part employeur prévue jusqu'en 2016.

Les facteurs internes :

Le point d'indice, n'étant pas revalorisé en 2015, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) augmente de manière automatique la masse salariale des collectivités.

Cette évolution de l'ordre de 4% par an, représente, à effectifs constants, l'accroissement de la masse salariale due à l'ancienneté, aux avancements d'échelon et de grade notamment. Nous continuerons dans la mesure du possible à maintenir une évolution de nos charges de personnel inférieure au GVT, comme cela a été globalement le cas les années précédentes.

L'évolution effective des charges de personnel à Andrésy reste cependant inférieure à ce taux, du fait d'une politique d'optimisation permanente des organisations et de transfert et de mutualisation avec la CA2RS. La maîtrise de cette évolution est une condition indispensable à la santé financière de la commune.

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Pour mémoire, l'évolution de la contribution de la commune au FPIC :

2012	2013	2014	2015 (estimation)	2016
17 658€	60 235€	125 046€	211 957€	2% des ressources fiscales de la commune

En 2015, la ville d'Andrésy sera prélevée d'un montant estimé à 211.957 euros au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, qui a été mis en place, en 2012, pour aider les collectivités défavorisées.

- La pénalité « SRU » (Solidarité et Renouvellement Urbain) :

Les actions engagées par la ville, qui devraient diminuer à terme cette pénalité sont :

- 2 projets immobiliers au Bel Air avec Coopération et Famille (1 programme de 44 logements sociaux et 6 logements en accession sociale à la propriété, et 1 programme de 14 logements sociaux)
- un projet immobilier avec Bouygues-Immobilier - Rue Jean-Philippe Rameau - 34 logements locatifs sociaux.
- un projet immobilier avec Nexity-Féréal - Rue Pablo Neruda - 36 logements locatifs sociaux.
- versement d'une surcharge foncière de 280.000 euros à coopération et famille pour l'opération - 16 rue du Bel Air.

Il faut noter que la ville n'a pas payé la pénalité SRU en 2014 et ne la payera pas en 2015. En effet, compte tenu des actions citées précédemment et le versement des subventions de charges foncières délibérées par le Conseil, nous avons opéré une déduction des charges exposées par la ville et ramené notre pénalité à zéro, ce que nous ferons également pour les années à venir.

- La progression des prix des services et des matières premières :

L'indice de prix des dépenses communales évolue, sur un an, de +1,4 % à la fin du 1^{er} semestre 2014, tandis que l'indice des prix à la consommation hors tabac n'augmente sur la même période que de 0,6 %, soit un écart de 0,8 point. Hors charges financières, l'écart est même plus marqué : à la fin du 1^{er} semestre 2014, l'augmentation de l'indice sur un an s'établit à 1,8 %.

Cette évolution est notamment portée par la hausse du prix des dépenses de personnel en raison de l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL.

Ces hausses mécaniques des charges, qui sont une composante connue des élus de terrain, représentent plus que jamais un enjeu pour la gestion des services publics de proximité compte tenu de la raréfaction attendue des ressources.

D. CONCLUSION

En conclusion, la situation financière de la ville d'Andrésy à moyen terme reste maîtrisée tout en continuant à améliorer les services publics au profit des Andrésiens.

Le budget 2015, voté courant avril, reste structurellement un exercice d'équilibre des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement très difficile pour Andrésy compte tenu de la faiblesse de nos recettes.

En conséquence, la stratégie financière adoptée par la ville s'articule autour des axes suivants :

- Optimisation de la gestion courante de la ville et poursuite des plans d'économies sur les charges de fonctionnement tout en améliorant le service rendu à l'usager.
- Une fiscalité stable : il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité communale en 2015, comme c'est le cas depuis 2009.
- Un effort d'investissement préservé tout en poursuivant notre désendettement.

Il sera proposé à l'assemblée de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2015 du Budget Principal.

Un power point de présentation du DOB est joint au projet de délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions prévues à l'article 11 de la Loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances et les interventions des Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2015 du Budget Principal.

05 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015

Rapporteur : Monsieur FAIST, 1^{er} Maire-Adjoint délégué au scolaire, périscolaire et finances,

Monsieur FAIST rappelle qu'en 2014, ce budget a concerné principalement en exploitation, l'entretien et la vérification des réseaux avec un marché réalisé où tout a été remis en ordre. En section d'investissement, il y a eu un marché de maîtrise d'œuvre qui correspond à ce qui a été signé et voté avec le SIARH et les subventions étagées qui vont avec et en 2015 on propose que le budget d'assainissement collectif se regarde principalement les crédits nécessaires à réaliser les opérations prévues sur ces marchés des extensions de réseaux conformément au plan de zonage.

Madame PERROTO demande une copie du plan de zonage d'assainissement.

Monsieur RIBAUT – Maire répond par l'affirmative.

Madame PERROTO indique que Monsieur FAIST parle d'un marché en 2015, donc elle demande si Monsieur FAIST a une date.

Monsieur FAIST répond qu'il s'agit du Débat d'Orientation Budgétaires et non d'inscriptions budgétaires.

Madame PERROTO s'adresse donc à Monsieur MAZAGOL.

Monsieur MAZAGOL indique qu'il répondra lorsque l'on parlera du marché de maîtrise d'œuvre en question.

Madame PERROTO demande des informations concernant l'Avenue des Coutayes et la Rue Maxime Traverse et demande s'il y a des dates car ce point avait été abordé en réunion de quartier.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que les dates sont inscrites dans le plan de zonage d'assainissement de la délibération du 30 juin 2011.

Madame MUNERET rappelle que c'est une question qui avait déjà été posée en Conseil Municipal du 29 avril 2014, et il lui avait été répondu que les dates seraient données au prochain Conseil Municipal, il y en a eu quelques-uns depuis et elle ne les a toujours pas.

Madame PERROTO demande à obtenir le plan la semaine prochaine avec les dates sur le plan.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il n'a pas encore toutes les dates et les marchés seront passés lorsque l'on aura les budgets associés.

Madame PERROTO fait remarquer qu'en réunion de quartier des dates avaient été avancées.

Monsieur FAIST répond que cela va en rapport avec les subventions de l'Agence de l'Eau. Dans le mandat précédent, le schéma a été voté en accord avec le SIARH dans une convention globale avec tout le monde qui notamment comprenait un engagement de l'Agence de l'eau de subventionner les différents équipements et que c'était cadencé. Aujourd'hui c'est cela les dates et tant que l'on n'a pas le plan réel et interrogé les entreprises et obtenu les subventions, il n'y a pas de date autre que celles-là. On engage sur le budget ce qui était inscrit dans le plan signé avec le SIARH sur cet engagement de mise en œuvre du plan de schéma d'assainissement.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il y met une réserve supplémentaire, à savoir la capacité à pouvoir faire les voiries, dans les cas où il y en aurait à en faire. Notamment à cause de l'amiante dans les voiries. Les coûts deviennent encore plus importants. Ceci est un phénomène aggravant sur le plan des coûts. Tout cela est pris en compte, mais dans le budget on va s'appuyer sur le plan existant qui bien sûr sera disponible.

Madame PERROTO indique que donc il n'y a pas de date et qu'elle attend la copie.

Monsieur FAIST indique que dans les normes qui renchérissent les coûts, effectivement il n'était pas prévu de faire vérifier que les voiries contiennent de l'amiante et que quand il y en a, il faut confiner le chantier et traiter l'asphalte amiantée.

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute que traiter l'amiante double approximativement le coût des voiries.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il vient de recevoir du Directeur Général des Services de la CA2RS une information provisoire d'une légère baisse de la TEOM pour l'année 2015. Il faut profiter des bonnes nouvelles.

Monsieur FAIST donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), prévu aux articles 11 et 15 de la loi du 6 février 1992, est codifié par le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.2312-1 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. S'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans le délai.

Section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation ont principalement concerné le marché d'entretien et de vérification des réseaux d'assainissement, permettant la résorption des anomalies recensées dans le précédent Schéma directeur Assainissement (réhabilitation des regards eaux usées et eaux pluviales, des grilles et avaloirs, mise en conformité de branchements eaux usées vers eaux pluviales et inversement), le remboursement des charges de personnel affecté par la ville, le remboursement des intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

Les recettes d'exploitation concernent les redevances pour l'assainissement collectif

Section d'investissement :

En 2014, il a été attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour travaux d'assainissement prévu dans le cadre du contrat de Bassin de l'Hautil 2011-2016 avec le SIARH voté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2011.

En 2015, il est prévu de lancer le marché de travaux pour réaliser les extensions de réseaux collectifs, conformément à notre plan de zonage.

Il est rappelé que ces opérations sont subventionnables par l'Agence de l'Eau et Conseil Général.

Il est donc envisagé d'inscrire au budget d'Assainissement collectif les crédits nécessaires à ces opérations, ainsi que les montants d'entretien ou de travaux permettant les mises en conformité nécessaires et le gros entretien des réseaux, tout en poursuivant le remboursement des emprunts déjà contractés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions prévues à l'article 11 de la loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et les interventions des Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2015 du Budget Assainissement collectif.

06 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2015

Rapporteur : Monsieur FAIST,

Monsieur FAIST donne lecture du projet de délibération. Il précise que pour le SPANC il n'y a qu'un budget de fonctionnement car les investissements sont faits par les particuliers. Les contrôles réguliers de bon fonctionnement et de bon entretien des ouvrages existants seront inscrits au budget d'assainissement non collectif.

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), prévu aux articles 11 et 15 de la loi du 6 février 1992, est codifié par le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.2312-1 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. S'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans le délai.

En séance du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal a créé le budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Ce budget se compose de la section d'exploitation équilibrée entre dépenses et recettes.

Rappel des missions qui se feront dans le cadre de ce budget :

- les diagnostics initiaux de bon fonctionnement et de bon entretien des ouvrages existants,
- le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des dispositifs d'assainissement,
- le diagnostic assainissement lors d'une vente d'une habitation,
- les contrôles réguliers de bon fonctionnement et de bon entretien des ouvrages existants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions prévues à l'article 11 de la loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et les interventions des Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2015 du Budget Assainissement non collectif.

07 - VERSEMENT d'une SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'ASSOCIATION « UNION NATIONALE des COMBATTANTS » SECTION ANDRESY

Rapporteur : Monsieur DOS SANTOS – Maire-Adjoint délégué à la Démocratie de Proximité, Vie Associative et Devoir de Mémoire,

Monsieur DOS SANTOS donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du devoir de mémoire et du 70^{ème} anniversaire de la victoire du 08 mai 1945 des armées alliées sur l'Allemagne nazie, l'Union Nationale des Combattants propose à notre ville de faire participer des véhicules militaires de collection aux cérémonies Andrésiennes du 08 mai 2015.

Il s'agit de deux véhicules GMC américains d'époque, un HALF-TRACK (qui serait acheminé à Andrésey par un camion porte-char) et un camion, prêtés par l'AFCVM (Association Française des Collectionneurs de Véhicules Militaires), Association loi 1901, dont le siège se situe Base de CRUCEY – Rue de la base 28170 MAILLEBOIS en Eure et Loire.

L'UNC sollicite la ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 €, couvrant les frais de déplacement des véhicules militaires et la prise en charge du déjeuner des bénévoles de l'Association AFCVM le 08 mai 2015.

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer cette subvention exceptionnelle à l'Association « Union Nationale des Combattants ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Economie, en date du 04 février 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1er : de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'association « Union Nationale des Combattants » Section Andrésy.

Article 2 : dit que cette subvention sera inscrite au budget communal.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

08 - SIGNATURE d'une CONVENTION CONSTITUTIVE de GROUPEMENT de COMMANDE entre la COMMUNE et le CCAS d'ANDRESY pour l'ACHAT de PRODUITS d'ENTRETIEN

Rapporteur : Monsieur FAIST – 1^{er} Maire-Adjoint délégué au Scolaire, Périscolaire et Finances,

Monsieur FAIST donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique que le marché actuel de produits d'entretien s'achève le 1^{er} juin 2015 et les besoins de la Commune et du CCAS en termes d'achat de produits d'entretien sont de même nature. En effet, la gestion du CCAS et notamment de la Résidence Pour Personnes âgées nécessite l'utilisation de produits ménagers similaires à ceux utilisés par la ville pour l'entretien des locaux municipaux. Aussi, il y a un intérêt économique pour la Ville d'Andrésy et le CCAS à constituer un groupement de commandes pour répondre à leurs besoins.

A ce titre, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention constitutive de groupement de commandes est nécessaire entre la Ville d'Andrésy et le CCAS afin de définir l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes. Il est précisé que la Ville d'Andrésy est désignée coordonnateur de ce groupement.

Le projet de convention constitutive de groupement de commande entre la Commune et le CCAS d'Andrésy pour l'achat de produits d'entretien ménager est consultable en Direction Générale.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de délibérer sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 04 février 2015,

Considérant qu'il est souhaitable dans un souci de rationalité économique de constituer un groupement de commande entre la Commune et le CCAS d'Andrésey pour répondre à leurs besoins en termes d'achat de produits d'entretien ménager,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention constitutive de groupement de commande entre la Commune et le CCAS d'Andrésey pour l'achat de produits d'entretien dont la Commune d'Andrésey sera le coordonnateur.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Article 3 : Dit que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

09 - APPROBATION de l'ACTE CONSTITUTIF du GROUPEMENT de COMMANDES LANCE par le SEY pour l'ACHAT d'ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur ANNE – Conseiller Municipal délégué aux Marchés Publics et Interface Services Techniques,

Monsieur ANNE donne lecture du projet de délibération. Il précise que les tarifs réglementés jaune et vert auront disparu au 31 décembre 2015 et que la ville aura l'obligation de signer des nouveaux contrats avec les fournisseurs. Il est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Energie des Yvelines.

Monsieur MARTZ souhaiterait avoir un retour sur le groupement de commande avec le SIGEIF concernant le gaz savoir où l'on en est aujourd'hui, notamment sur le suivi car Andrésey Dynamique était contre et avait présenté un certain nombre de projets, en l'occurrence de valider avec le SEY notamment.

Monsieur ANNE indique que le groupement de commandes du SIGEIF apporte une économie de 18,4 % et celui du SEY une économie de 14 %, ce qui est pour nous un beau résultat tout de même, car on a un gain de 4,5 % à peu près sur l'ensemble des factures globales.

Monsieur MARTZ indique qu'il y a à la fois de la consommation et de l'abonnement.

Monsieur ANNE précise que lorsqu'il prend le chiffre de 18,4 %, c'est l'ensemble des deux. Il a pris des cas concrets avec une consommation, avec un abonnement et il a comparé dans les deux cas avec une même consommation ce que cela pouvait donner pour Andrésey.

On se retrouve donc avec 18,4 % d'économies avec le SIGEIF et 14 % avec le SEY et on a la partie abonnement et la partie consommation.

Monsieur MARTZ souhaite que l'on ait réellement le prix de l'abonnement et le prix des consommations bien distinct, car d'après ses informations le fait que certaines communes se désengagent de l'appel d'offres du SIGEIF, car il y a un dysfonctionnement entre ce qui a été annoncé sur le prix de l'abonnement et la réalité des chiffres après coup.

Monsieur ANNE indique qu'il a regardé deux cas de figure significatifs qui sont le Centre Technique Municipal et le Complexe Sportif Diagana. Ces deux cas font partie de deux tarifs différents, qu'ils soient au SEY ou au SIGEIF. Ce qu'il a remarqué, c'est que ces tarifs d'abonnement pour ces deux équipements sont plus chers par le SEY que par le SIGEIF.

Monsieur MARTZ indique qu'il faut creuser sur ce qui a été annoncé lors de la signature et la validation de ce groupement de commande par rapport à la comptabilisation et les chiffres facturés.

Monsieur ANNE répond qu'il n'a pas encore les factures. Il contrôlera à ce moment-là.

Monsieur MARTZ répond qu'il ne parle pas d'Andrézy. Il parle de communes qui ont été flouées par rapport à cela. C'est donc à vérifier et il souhaite qu'il y ait un suivi sur ce genre d'action.

Monsieur ANNE confirme qu'il est d'accord.

Madame MUNERET rappelle qu'elle avait posé une question le 18 décembre 2014 sur les certificats d'économie, car le SEY avait proposé à Andrézy de participer, et Monsieur le Maire avait répondu favorablement sur la proposition de participation à cette action.

Monsieur ANNE répond qu'il n'a pas eu de retour à ce sujet-là.

Monsieur DAREAU indique qu'à chaque fois que l'on parle de tarif, il a une réaction inverse et il se pose des questions sur le volume. Il demande si la ville va travailler sur le volume de consommation d'énergie électrique, parce que même si le tarif baisse, il pense que c'est aussi important de jouer sur le volume. Il demande s'il est possible de savoir si une part de fournisseurs d'énergies renouvelables seront incorporés dans l'appel d'offres.

Monsieur FAIST répond qu'en adhérant à un groupement de commandes, c'est le groupement de commande qui fait office d'appel d'offres.

Monsieur DAREAU indique qu'il aimerait que soit prise en compte cette remarque. De plus, il indique que le SEY propose d'accompagner les communes pour faire des audits énergétiques, tout comme il accompagne pour la recherche des certificats d'économie d'énergie, et il voudrait savoir si Andrézy en profiterait.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que si on a la capacité de le faire, il faudra le faire, après il faut voir les coûts que cela représente, mais c'est toujours intéressant de faire ce genre d'étude.

Monsieur DAREAU demande si c'est un oui, mais....

Monsieur RIBAULT – Maire répond que c'est un oui, sous réserve des financements, mais c'est un oui sur l'intérêt à le faire.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'en tant que consommatrices d'électricité pour leurs besoins propres, les collectivités publiques sont particulièrement concernées par les récentes transformations législatives liées à la consommation des énergies.

En application des directives européennes n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et transposées en France, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont en effet intégralement ouverts à la concurrence. Tous les consommateurs sont désormais des clients dits « éligibles » et peuvent ainsi choisir librement leurs fournisseurs. Cette possibilité a été conférée dès le 1^{er} juillet 2004 aux clients professionnels (industriels, commerçants, administrations, etc...).

Dans le cadre de cette ouverture du marché à la concurrence et du droit européen, certains tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques, vont disparaître.

La loi consommation parue le 17 mars 2014 décrit le calendrier et les sites concernés par la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité :

- Les tarifs concernés sont les tarifs historiques jaunes et verts (puissance souscrite supérieure à 36 kva)
- La disparition des tarifs réglementés aura lieu le 31 décembre 2015.

Au 1^{er} janvier 2016, les acteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix pour leurs sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36kva.

Les sites au tarif bleu (puissance souscrite inférieure à 36 kva) ne sont pas directement concernés mais ces sites peuvent d'ores et déjà bénéficier d'offres de marché.

Dans ce contexte, le Syndicat d'Energie des Yvelines a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi. La mutualisation a principalement pour effet d'optimiser la mise en concurrence et les prix.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi sur la consommation du 17 mars 2014,

Vu la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuvé par le Comité du syndicat d'Energie des Yvelines le 11 décembre 2014, consultable en Direction Générale,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux en date du 02 février 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 04 février 2015,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence,

Considérant que le groupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi obtenir de meilleur prix,

Considérant que le Syndicat d'Energie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant que la commune d'Andrézy a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la commune d'Andrézy d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses propres besoins,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Energie des Yvelines.

Article 2 : d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines.

Article 3 : d'autoriser le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 5 : donner mandat au président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune d'Andrézy sera partie prenante.

Article 6 : de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Andrézy est partie prenante, et régler les sommes dues au titre du marché.

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

II-3 – DIRECTION de la POLICE MUNICIPALE

10 - DEMANDE de SUBVENTION auprès du FOND INTERMINISTERIEL de PREVENTION de la DELINQUANCE (FIPD) pour l'ACQUISITION de GILETS PARE-BALLES

Rapporteur : Monsieur BRIAULT – Maire-Adjoint délégué à la Sécurité Publique et Sécurité Routière,

Monsieur BRIAULT donne lecture du projet de délibération. Il rappelle qu'il avait déjà informé les représentants de la Commission Sécurité Publique et Sécurité Routière en octobre 2014 de la dotation de gilets pare-balles pour les Agents de la Police Municipale pour leur protection. Malheureusement, le malheur qui a touché notre pays au mois de janvier dernier fait anticiper la passation de cette commande.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que cela permet aussi de bénéficier d'une subvention, même si on sait qu'elle est payée par tout le monde.

Monsieur BRIAULT indique que les gilets pare-balles sont décidés et seront approvisionnés.

Monsieur WASTL indique que lors de la cérémonie des vœux d'Andrésy, les Policiers Municipaux avaient déjà un gilet pare-balles.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que les Policiers Municipaux de la ville n'étaient pas équipés, par contre la Police Nationale était présente à toutes les cérémonies de vœux, et ces policiers étaient équipés de gilets pare-balles.

Monsieur WASTL demande si c'est un premier pas vers l'armement des Policiers Municipaux de la ville.

Monsieur BRIAULT répond que c'est un autre problème. Il faudra voir avec les Agents, et juger des nécessités.

Monsieur RIBAUT – Maire indique en plus que c'est quelque chose qu'il faut étudier très sérieusement avec la Police Nationale. Pour le moment, on se limite aux gilets pare-balles.

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que suite aux événements du début d'année et suite aux recommandations du Ministère de l'Intérieur et de l'Association des Maires de France (AMF), il est proposé à l'Assemblée d'équiper immédiatement de gilets pare-balles les agents de Police Municipale.

Monsieur le Maire ajoute que cette acquisition devrait pouvoir être financée en partie par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et qu'il convient donc de solliciter une subvention au taux maximum de 50%. Le coût d'acquisition de 6 gilets pare-balles est de 2 859,98 euros HT conformément au devis consultable en Direction Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 04 février 2015,

Considérant la nécessité d'équiper immédiatement les agents de Police Municipale de gilets pare-balles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fond interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de 6 gilets pare-balles.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget.

II-4 – DIRECTION de la PETITE ENFANCE

11 - SIGNATURE de la CONVENTION d'OBJECTIF et de FINANCEMENT de la PRESTATION de SERVICE UNIQUE pour la CRECHE et le MULTI ACCUEIL

Rapporteur : Madame GENDRON – Maire-Adjoint déléguée à la famille, Solidarités et Handicap,

Madame GENDRON donne lecture du projet de délibération.

Madame MENIN rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, elle avait demandé à Monsieur FAIST comment avait été calculé le plafond mensuel de 8 840 € sur les tarifs de la crèche, et Monsieur FAIST s'était engagé à répondre. Aussi, elle demande quand elle aura la réponse.

Madame GENDRON répond que le tarif est étudié dans le sens où on a la subvention de la CAF, la subvention du Conseil Général, la participation des familles et ensuite, il y a le reste qui est à la ville.

Madame MENIN répond que la réponse n'est pas celle-là. Elle indique que la commune pour fixer le tarif de base a un montant de base qui est de 8 840 €. Ce qu'elle a demandé le 18 décembre est comment on arrive à ce chiffre. Monsieur FAIST devait lui donner le mode de calcul.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme que la réponse sera donnée avant le prochain Conseil Municipal.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique sociale familiale de la CAF des Yvelines, cette dernière contribue par une Convention d'objectifs et de financement, au développement, à la gestion et au fonctionnement des équipements relevant du service de la Petite enfance de la commune d'Andrésey, afin de faciliter la vie des familles et de leurs enfants usagers.

Cette Convention d'objectifs et de financement se décline par type d'accueil, en prestations financières (Prestations de Service Unique) et prestations techniques spécifiques de nature à consolider le partenariat de la commune d'Andrésey et la CAF des Yvelines.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle Convention fixe les engagements des co-signataires. Elle vise à accompagner et rationaliser les enjeux humains et financiers en présence, dans le respect du service requis à l'intérêt collectif des usagers.

Cette Convention sera renouvelée sur demande expresse de la commune d'Andrésey à l'échéance des 4 ans, à la date précisée sur ladite Convention. Cette dernière s'entend du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Le projet de Convention est consultable en Direction Générale.

Vu le Code de Santé Publique,

Vu le Code de l'action Sociale et des Familles

Vu le Décret N°2000-762 du 1^{er} Août 2000 modifié, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, et modifiant le Code de santé Publique

Vu le Décret N° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la lettre circulaire n°2011-105 du 29 juin 2011 de la Caisse Nationale d'allocations Familiales (CNAF) relative

Vu l'avis favorable de la Commission Famille, Solidarités et Handicap, en date du 22 Janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 04 février 2015,

Considérant, l'intérêt de signer, par type d'accueil, cette Convention d'objectifs et de financement, il convient de statuer sur les termes de ladite Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter les termes de la Convention d'objectifs et de financement dont un exemplaire par type d'accueil (crèche familiale et Multi accueil) demeurera annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention avec la CAF.

ARTICLE 3 : D'inscrire les recettes au budget de la commune.

II-5 - DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES**12 - DOTATION d'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2015**

Point retiré de l'ordre du jour.

13 - DEMANDE de SUBVENTION auprès du PROGRAMME LEADER pour l'EXTENSION et la VALORISATION de l'ILE NANCY

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL,

Monsieur MAZAGOL donne lecture du projet de délibération.

Monsieur WASTL demande si cette subvention est bien liée aux vergers que la Municipalité veut installer sur l'Ile.

Monsieur RIBAUT – Maire répond pas seulement. C'est lié aux vergers qui existaient et qui sont à remettre en valeur.

Monsieur WASTL indique que lors du projet, il était question d'installer des arbres dans ce verger qui seraient des cornouillers, des noyers.

Monsieur MAZAGOL répond que c'étaient effectivement des exemples d'arbres donnés.

Monsieur WASTL demande pourquoi ne pas planter des pommiers et des poiriers, donc des arbres qui ressemblent plus à des vergers.

Monsieur MAZAGOL confirme que les deux variétés d'arbres citées étaient des exemples. Il n'est pas encore fixé dans le détail des arbres à planter.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme que la ville aura l'occasion de retravailler avec le Cabinet spécialisé sur ce sujet.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique que le programme LEADER Seine Aval est un programme européen qui permet d'appuyer les initiatives de développement agricole et rural sur le secteur Seine Aval. Porté par l'Association pour un développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA), il dispose d'une enveloppe du Fonds Européen Agricole pour le développement durable pour la mise en œuvre de ces projets.

A ce titre, le programme LEADER serait susceptible de subventionner une partie du projet d'extension et de valorisation de l'Ile Nancy, particulièrement sur la zone de vergers et ce, dans une fourchette comprise entre 10 000 et 22 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Conseil Général des Yvelines : 50% de 1 407 000 euros
 Région Ile-de-France : 20 % de 1 407 000 euros
 DETR – 2014 : 30% plafonné à 300 000 euros
 Programme LEADER : entre 10 000 et 22 000 euros
 Autofinancement minimum obligatoire de la Commune : 20% de 1 407 000 euros

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du programme LEADER pour le projet d'extension et de valorisation de l'Ile Nancy.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est souhaitable de rechercher tous les financements possibles pour la réalisation du projet d'extension et de valorisation de l'Ile Nancy,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX CONTRE
OPPOSITION (AER)	04 VOIX CONTRE

Soit 23 VOIX POUR et 10 VOIX CONTRE

DECIDE :

Article 1er : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Programme LEADER Seine AVAL une demande de subvention au taux maximum pour le projet d'extension et de valorisation de l'Ile Nancy.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

14 - AUTORISATION de SIGNATURE d'un AVENANT RELATIF au MARCHE de TRAVAUX pour l'EXTENSION et le REAMENAGEMENT de la STRUCTURE d'ACCUEIL PETITE ENFANCE les OURSONS

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL,

Monsieur MAZAGOL donne lecture du projet de délibération.

Madame MENIN demande si cela ne remet pas en cause les dates de livraison.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'il est aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant pour le lot n°3 : Charpente – Bardage.

Monsieur le Maire expose les caractéristiques de cet avenant conformément au tableau récapitulatif suivant :

Entreprise / Lot	Objet de l'avenant	Montant HT précédent du marché	Montant HT de l'avenant présenté	Nouveau Montant HT du marché
Entreprise PERONI Lot n°3 Charpente Bardage	Le marché initial prévoyait une option en moins value pour la pose d'une dalle TRIPLY dans le cadre de la mise en place d'un bac acier en toiture. Au moment de la signature du marché, cette moins value a été déduite de l'offre de l'entreprise car la solution technique du bac acier avait été abandonnée au profit de la pose d'une membrane PVC. Or il s'avère, que techniquement parlant, cette dalle TRIPLY est également nécessaire pour la pose d'une membrane PVC. Aussi, il convient de réintégrer ce coût dans l'offre du candidat.	44 146,93	4 841,20	48 988,13

L'avenant est joint au projet de délibération.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 02 février 2015,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier par avenant le lot n°3 du marché de travaux relatif à l'extension et au réaménagement de la structure d'accueil petite enfance les oursons,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC) 23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD) 06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER) 04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver la passation de l'avenant n°1 au lot n°3 conformément au tableau récapitulatif présenté en séance.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec le titulaire du lot ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue à 22 h 50.

Chapitre au sein de la Communication et plus particulièrement le journal de la ville
Etiquette politique du groupe majoritaire

Madame MUNERET indique qu'elle souhaite faire une déclaration : « Dans le dernier journal de la ville qui est paru au mois de février et qui était normalement le journal du mois de janvier, le règlement intérieur du Conseil Municipal demandait que les différents groupes politiques rendent leur tribune le 31 du mois qui précède, donc le 31 décembre. Ce qui est très surprenant, c'est que l'on ait pu voir que deux groupes parlaient de ce qui s'est passé le 07 janvier, ayant rendu leur papier le 31 décembre pour le journal de janvier ! Les attentats se sont produits le 07 janvier 2015, elle a donc été assez surprise de voir dans la tribune que certains groupes avaient pu parler de ces attentats alors que la tribune devait être rendue le 31 décembre 2014. AndréSy Dynamique qui a pour habitude de respecter les règles souhaite savoir si réellement cette date votée dans le règlement intérieur ne peut pas être modifiée, car on s'aperçoit que régulièrement ce journal ne sort pas dans les semaines qui suivent le moment où on donne la tribune. Elle se demande s'il ne faudrait pas recalculer un planning de sortie qui permette de faire un rétro-planning pour que les groupes donnent leur tribune au moment où c'est opportun. Elle a été très choquée, car pour AndréSy Dynamique c'est très vexant, de voir que les groupes rendaient hommage à ce qui c'était passé et qu'AndréSy Dynamique ne le faisait pas, évidemment parce que cela n'était pas arrivé à ce moment-là. En plus, elle s'imagine qu'il est sorti très tard, parce que la ville parle malheureusement du décès de Tony DAVID et que du coup, il n'était pas en impression à ce moment-là. C'est très regrettable, et elle pense même que cela mériterait des excuses dans le prochain journal, car il est nécessaire que les gens sachent pourquoi AndréSy Dynamique n'en avait pas parlé ».

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il n'ira pas jusqu'aux excuses. Il précise simplement qu'il est d'accord avec la proposition de rendre plus souple le planning des informations « tribune ». Il rappelle que le mois de janvier est un mois extrêmement occupé par les vœux ce qui fait que le journal sort toujours très tard. Mois par mois, ce n'est pas forcément aux mêmes dates. Il verra cela avec le Directeur de Cabinet et la Responsable de Communication, de donner mois par mois, la date au plus tard en fonction des parutions telles qu'on les programme. Effectivement, il est dommage qu'AndréSy Dynamique n'ait pas collé à la réalité malheureusement sur des informations importantes notamment celle des 7-8 et 9 janvier 2015, mais il est certain aussi que si AndréSy Dynamique avait appelé à ce moment-là, on lui aurait dit que le texte pouvait évoluer.

Madame MUNERET précise qu'elle s'attendait à cette réponse de Monsieur le Maire alors qu'il aurait été normal que ce soit ce dernier qui le lui propose.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que sur un coup de téléphone, on sait être souple. Il ne faut pas exagérer, on sait faire. Il ne parle pas que pour ce cas-là, ce n'est qu'un exemple. Il est tout à fait d'accord avec la remarque qui consiste à dire qu'il faut s'adapter à la date de parution de chaque mois. Même s'il existe une règle, on peut s'adapter. Il est tout à fait d'accord pour que l'on confirme à chaque mois la date au plus tard, ce qui sera le cas pour février qui ne va pas sortir tôt, car il y a eu un décalage, donc c'est un peu le même phénomène pour février.

Madame MUNERET demande pour le journal qui paraîtra en mars, quelle est la date, car ce ne sera pas le 28 février ?

Monsieur RIBAUT – Maire répond que le Cabinet du Maire est à disposition pour préciser les dates.

Madame MUNERET indique qu'au moment de l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal, il avait été demandé par Monsieur WASTL d'avoir la possibilité d'une expression de l'opposition sur le site Internet de la ville. Monsieur FAIST avait répondu qu'il y avait un problème de gestion que l'on avait tous accepté, par contre, il avait été dit que le lien pourrait être mis vers le site des groupes. Or, il n'est pas mis, parce que lorsque l'on tape sur celui-ci, le lien n'est pas créé.

Monsieur RIBAUT – Maire remercie Madame MUNERET de le lui avoir rappelé.

Madame MUNERET indique qu'elle s'associe à ce qui a été dit tout à l'heure, car c'est quelque chose qu'elle souhaitait dire, sur le fait de voir la coupure de la photo dans le journal des Elus du Conseil Municipal. Sur la démocratie participative, c'est un peu limite.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est franchement pas voulu.

Monsieur FROT répond que pour l'inauguration du Centre-ville, c'était déjà le cas, il a l'habitude.

Monsieur WASTL indique qu'il revient sur les tribunes de ce mois-ci, et il voulait savoir s'il n'y a pas eu une erreur, car il est très soucieux de la rigueur du journal municipal, il en profite pour poser une question. Il a vu qu'il était indiqué à la fin de la tribune du groupe majoritaire « UMP – UDI et Indépendants », il demande s'il y a eu une erreur d'étiquetage politique.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que non. Il y a dans son groupe des Elus de l'UMP, de l'UDI et il y a aussi beaucoup d'indépendants, comme dans tous les groupes.

Monsieur WASTL précise qu'il y a donc à Andrésy deux groupes politiques sur les trois qui sont étiquetés UMP.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que les groupes sont composés d'Elus de l'UMP de l'UDI, d'indépendants ou d'autres.

Monsieur WASTL indique qu'il ne connaît aucune municipalité en France qui ait deux groupes UMP, l'un à la majorité et l'autre dans l'opposition. Il demande à Monsieur MAZAGOL de lui rappeler le slogan de son groupe durant la campagne électorale. Son parti était « Andrésy ».

Monsieur MAZAGOL répond que ça le reste.

Monsieur WASTL cite « loin des manœuvres politiciennes, nous avons choisi de n'avoir qu'un seul parti. Notre parti c'est Andrésy. L'élection municipale est-elle une affaire d'étiquette politique : non » déclarait le groupe majoritaire dans son acte de campagne.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est pas faux.

Monsieur WASTL répond qu'il a l'impression qu'après que Monsieur le Maire ait dit qu'il n'allait pas respecter son programme en raison de ce gouvernement de gauchistes qui réduit les recettes des collectivités, maintenant il trahit son propre électorat en s'étiquetant UMP.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est pas comme cela qu'il s'est exprimé, et qu'en plus ce n'est pas lui qui a parlé de gauchistes.

Madame MUNERET répond que cela peut être étonnant pour quelqu'un qui avait déchiré sa carte UMP pendant la campagne.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il reste UMP, c'est comme cela, c'est la vie.

Monsieur WASTL déclare solennellement qu'il n'y a plus qu'un groupe d'opposition à Andrésy, c'est le groupe Andrésy Energies Renouvelées.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il veut bien, mais qu'il n'est pas certain que tout le monde soit d'accord.

Monsieur WASTL répond que cela va venir.

Elémentaires DENOVAL et SAINT EXUPERY en lien avec les nouveaux projets immobiliers

Madame ALAVI indique qu'elle a entendu dire suite au dernier Conseil d'Ecole de Denouval que deux préfabriqués seraient installés en prévision de l'ouverture de deux nouvelles classes sur cette école. Elle demande ce qu'il en est.

Monsieur FAIST répond que c'est ce qu'il a dit au Conseil d'Ecole de l'Elémentaire Denouval, qui avait lieu le 02 février dernier alors que les études et réflexions n'étaient pas totalement menées, mais que c'était une des options probables et possibles, compte tenu de la carte scolaire d'aujourd'hui, sachant que la modification d'une carte scolaire n'entraîne pas d'effets immédiats, mais à long terme, puisque les fratries continuent à rester là où elles sont à l'origine et que donc cela n'entraîne d'effets qu'au renouvellement des logements pour les nouveaux habitants ou quand il y a un nouvel enfant qui arrive. Après ce Conseil d'Ecole, il y a eu un certain nombre de réflexions et de travail et puis des réflexions des parents d'élèves et des enseignants aussi qui y ont contribué, cela fait que, maintenant et suite à ce qu'a dit Monsieur le Maire au début du Conseil Municipal concernant le retrait de la délibération sur la DETR et sur les travaux que la ville souhaite faire sur le groupe Saint Exupéry, la position d'aujourd'hui est que, compte tenu que l'élémentaire Saint Exupéry est à la limite de fermeture d'une classe alors que l'élémentaire Denouval est à la limite d'une création, il valait mieux modifier la carte scolaire en affectant le territoire de l'ancien collège et de la Gare vers Saint Exupéry. En effet, les logements prévus sur les terrains de l'ancien collège risquent d'être livrés un peu plus tôt que prévu (fin d'année 2015 et début 2016) et la proposition est d'agrandir la maternelle Saint Ex (1 classe et un dortoir) ainsi que le restaurant scolaire, ce qui permettra d'éviter la fermeture et de faire remonter la classe maternelle qui est aujourd'hui dans l'élémentaire, au niveau des maternelles. Dans tous les cas, cette proposition de modification de carte scolaire sera proposée à un conseil municipal lors du vote du budget.

Madame ALAVI pense de toute façon que c'était le but des travaux de la DETR.

Monsieur FAIST répond que la position sera actée définitivement bientôt et d'ailleurs on a fait modifier le compte rendu du conseil d'école de la maternelle et de l'élémentaire de Denouval.

Madame ALAVI répond que c'est comme cela qu'elle l'a appris, et non grâce à la commission vie scolaire.

Monsieur FAIST précise que cela a été annoncé dans les comptes rendus des deux Conseils d'Ecoles et à l'élémentaire Saint Exupéry.

Madame ALAVI indique qu'elle les a, car elle est à la FCPE, sinon elle ne les aurait jamais eus.

Monsieur FAIST précise que ce n'est pas encore définitif et qu'il partagera au niveau de la commission, mais aussi au niveau des Directrices une fois que tout cela sera acté, car il ne faut pas « mettre la charrue avant les bœufs ». Il n'est pas possible d'informer les parents avant des décisions prises, et c'est pour cela que la délibération a été retardée. Aujourd'hui la position est celle-là, donc on étudie l'orientation avec l'objectif de maintenir la classe à Saint Exupéry et de permettre de libérer une classe supplémentaire en élémentaire et d'avoir la capacité des classes nécessaires en maternelle, le tout à Saint Exupéry pour l'année scolaire 2015/2016.

Madame ALAVI indique que cela fait donc 40 à 50 enfants, puisque c'est l'équivalent d'une classe ½ qui est attendue en élémentaire. Donc c'est soit 40 à 50 enfants qui arriveront sur Saint Exupéry qui est une toute petite école et qui n'a pas l'habitude d'avoir autant de monde, soit ce seront 40 à 50 enfants qui arriveront à Denouval et qui devront avoir le centre aéré et une partie de la cantine dans des préfabriqués puisque la ville n'aura pas le temps de construire. Elle n'est pas sûre que cela va lever l'enthousiasme.

Monsieur FAIST le confirme. Toutefois, la proposition sur saint Exupéry solutionne pour l'école, de nombreuses difficultés.

Madame PERROTO indique que Monsieur FAIST a dit que les logements étaient livrés plus tôt. Elle demande s'il peut donner une date.

Monsieur FAIST répond qu'il ne peut pas dire exactement quand, mais que les promoteurs peuvent sûrement le dire.

Madame PERROTO fait remarquer que si Monsieur FAIST a dit plus tôt c'est qu'il avait une date avant et une date après, ou alors il dit n'importe quoi.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il faut rester correct. Les premiers arrivés prévus en janvier 2016, risquent d'arriver en octobre novembre 2015. Quand on l'a su, on a dit qu'il valait mieux être prêt pour septembre 2015.

Madame PERROTO demande si lors d'un prochain Conseil Municipal on va modifier la carte scolaire en sachant que les inscriptions ont déjà démarré.

Monsieur FAIST confirme que les inscriptions scolaires commencent maintenant et elles seront affectées en fonction de la nouvelle carte scolaire.

Madame PERROTO indique que l'on inscrit donc des enfants aujourd'hui sans avoir la nouvelle carte scolaire.

Monsieur FAIST répond que c'est sur le principe d'une nouvelle carte.

Madame PERROTO dit que cela ne va pas être simple. Elle demande comment cela est annoncé aux parents.

Monsieur FAIST répond qu'il annonce aux parents que cela sera conforme à la carte scolaire qui sera votée au mois d'avril 2015.

Madame PERROTO demande si cela veut dire qu'aujourd'hui les enfants de Denouval et de Saint Exupéry n'ont pas leur affectation.

Monsieur FAIST répond que cela concerne uniquement les nouveaux. Pour ceux qui continuent leur cursus rien ne change. Cela concerne les nouveaux habitants qui ne sont pas encore là et qui n'ont pas encore inscrit leur(s) enfant(s).

Madame PERROTO indique que dans la nouvelle carte scolaire, il n'y aura pas que les nouveaux habitants.

Monsieur FAIST répond que non, mais principalement.

Madame PERROTO indique qu'aujourd'hui, on inscrit les enfants sans affectation.

Monsieur FAIST répond que l'objectif est d'essayer de concentrer. Même si on comprend que certains vont être un peu plus éloignés, notamment des enfants de maternelle par exemple, à la fois pour les finances de la ville, pour les équilibres des écoles, pour ne pas reconstruire des choses à un endroit alors que l'on aurait détruit une classe ailleurs, on propose de rééquilibrer les effectifs à travers la carte scolaire.

Madame PERROTO demande si Monsieur FAIST demande cela tout seul, ou s'il se base sur les débuts des études payées par la ville.

Monsieur FAIST répond qu'il se base sur notamment sur le début des études, et sur l'impact annoncé notamment au conseil d'école sur l'impact de ces constructions de l'ancien collège. Aujourd'hui, c'est un impact théorique, c'est un calcul sur le nombre de logements, la taille des logements, la statistique qui fait que ce type de logements en nombre fait tel effectif.

Madame PERROTO indique qu'elle pense que l'étude est bien avancée et qu'il serait intéressant de l'avoir, car elle pense qu'elle l'aura une fois que tout sera décidé.

Monsieur FAIST répond que l'étude n'est pas terminée, car il a encore une journée de travail avec le cabinet demain.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que l'étude concerne également l'impact sur les bâtiments, car les travaux sont importants.

Madame ALAVI répond qu'il n'y a pas que l'impact bâtiment, et comme malheureusement il n'y a pas d'anticipation. Concernant ces immeubles, on sait déjà depuis 5 ans qu'ils vont arriver et cela fait déjà 3 ou 4 ans que les parents disent qu'il va y avoir un impact sur Denouval. Ce n'est pas arrivé depuis la rentrée de septembre, mais comme il n'y a pas eu d'anticipation. Elle demande s'il serait aussi possible d'anticiper les problèmes de circulation qu'il va y avoir autour de Saint Exupéry car le petit parking d'à côté, on ne peut pas y stationner, les gens du coin s'y stationnent et n'en bougent pas et dans la rue ce n'est pas possible de stationner. Or, il y a une maternelle, et il faut absolument que les parents puissent déposer leurs enfants.

Monsieur FAIST répond qu'il y a de la place sur le parking d'à côté.

Madame ALAVI répond que les quelques fois où elle y va lorsqu'elle dépose sa fille au centre aéré, il y a difficilement de la place le matin à l'heure de la rentrée des classes, et c'est là qu'il faut de la place. Il faudra peut-être prévoir une zone bleue.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il fait des statistiques sur l'occupation du parking. Il y a des places et peut être qu'effectivement il faudra adapter des horaires par rapport aux entrées scolaires.

Madame ALAVI répond que ce serait bien de le prévoir à l'avance pour une fois.

Monsieur MAZAGOL confirme qu'il y réfléchit.

Monsieur BAKONYI indique que c'est la même chose pour Denouval, car tous les matins il y a des problèmes même si la Police Municipale est présente régulièrement à l'entrée de l'école élémentaire et autour des parkings, cela risque de poser des problèmes de circulation.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que cela est pareil dans toutes les écoles et dans toutes les villes. Cette remarque est également valable pour l'école du Parc. Il est d'accord avec la remarque, mais il faut pouvoir gérer cela.

Madame PERROTO intervient pour dire qu'elle ne peut pas laisser dire que les choses n'avaient pas été anticipées. A un moment donné, des études ont été faites, des chiffres donnés et effectivement des personnes ont laissé tomber les études après. Il serait donc intéressant de pouvoir comparer les deux études.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que l'on n'était pas sur les mêmes chiffres d'habitat.

Non réponses aux questions posées par AndréSy Dynamique lors des derniers Conseils Municipaux

Monsieur MARTZ indique qu'il est important de répondre aux questions en temps et heure et lorsque l'on dit que l'on répond au prochain Conseil Municipal il faut répondre au prochain Conseil Municipal, ou alors si l'équipe majoritaire ne veut pas répondre, il faut envoyer un mail.

Monsieur RIBAUT – Maire préférerait que l'on réponde à la question le plus rapidement possible sur une question posée par mail ou autre.

Monsieur MARTZ indique que pour certains sujets, les questions ont été posées au mois d'avril l'année dernière et il n'a toujours pas de réponse, c'est un peu dommage, mais ce n'est pas très grave.

Monsieur MARTZ rappelle qu'il avait demandé :

- la liste des établissements pour lesquels la ville était en contact pour les contrats d'apprentissage, (CM 18 12 2014)
- détail des travaux de la CA2RS, voirie et budget global du centre-ville (CM 22 05 2014)

Monsieur RIBAUT – Maire répond que lui-même n'a toujours pas les comptes précis.

Monsieur MARTZ avait également demandé :
- le bilan des travaux des écoles sur 2014

Monsieur FAIST répond que compte tenu de ce qui a été dit, il va les reprendre depuis l'origine.

Monsieur MARTZ répond avec plaisir.

Madame PERROTO rappelle qu'au moment du vote du budget 2014, il y avait une enveloppe de 200 000 € et elle souhaiterait savoir comment cette enveloppe a été finalement répartie en 2014.

Monsieur FAIST répond que la réponse sera donnée au moment du vote du Compte Administratif.

Monsieur RIBAUT – Maire souhaite que si les réponses ne sont pas données au fil du temps, qu'elles soient données dans les commissions.

Monsieur MARTZ répond qu'il est d'accord, dès lors qu'il y a un compte rendu.

Monsieur RIBAUT – Maire précise qu'il dit cela justement afin que tout le monde soit d'accord, comme cela il y a un arbitrage immédiat. Il précise que certaines réponses ont été données en Commission travaux.

Madame PERROTO précise que Monsieur MAZAGOL a donné la liste des travaux faits cet été. Par contre, sur l'enveloppe globale la réponse n'a pas été donnée, ou alors il n'y a eu que des travaux l'été dernier.

Madame MUNERET précise que pour éviter toute polémique, lorsqu'une question est posée en Conseil Municipal, il serait bien que la réponse soit apportée au Conseil Municipal, sinon il y aura polémique vu qu'il n'y a pas de compte rendu de certaines commissions. Du coup, dans les comptes rendus de commissions travaux, il n'est pas indiqué le détail des travaux dans les écoles en 2014. Qu'il n'y ait pas de compte rendu, ce n'est pas un souci, car ce n'est pas une obligation mais alors on enlève dans les titres des adjoints la démocratie participative, car là pour le coup, ce n'est même plus de la démocratie du tout.

Monsieur MARTZ demande à Monsieur DOS SANTOS à quelle date va avoir lieu la prochaine assemblée générale du Comité de Jumelage.

Monsieur DOS SANTOS répond qu'il a déjà répondu à Monsieur MARTZ que cela ne concernait pas le Conseil Municipal. Il demande à Monsieur MARTZ d'écrire au Président du Comité de Jumelage qui se fera un plaisir de lui répondre.

Monsieur MARTZ indique que c'est comme les comptes rendus de réunions de quartier que l'on est censé avoir sous quinze jours.

Monsieur DOS SANTOS répond qu'il n'y a pas de compte rendu.

Monsieur MARTZ confirme que cela a été annoncé dans les réunions de quartier que les comptes rendus se feraient sous quinze jours.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme qu’il n’y a pas de compte rendu et cela a été dit. C’est un vieil acquis des équipes municipales précédentes, où il avait été décidé de ne plus en faire car c’était beaucoup de travail, beaucoup de contraintes et que cela ne servait pas à grand-chose. Par contre, les réponses sont données en réunion ou plus tard pour celles qui soulèvent des questions sans réponse.

Précisions de Monsieur TAILLEBOIS sur la remise de la Médaille de la famille

Monsieur TAILLEBOIS intervient pour dire qu’il a manqué d’à-propos à la remarque de Monsieur FROT en début de séance et qu’il voulait dire que la médaille de la famille française est une très belle médaille, que c’était une très belle cérémonie et que le fait que la république, via la commune, donne un signe de soutien aux familles est important dans un contexte où le Gouvernement socialiste ne cesse d’attaquer ce qui est porteur d’avenir et facteur de stabilité dans la société. Il considère qu’il est utile et important qu’Andrézy continue à donner des signes de soutien aux familles Andréziennes.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu’il partage complètement cette opinion et qu’il a su le dire le jour de la remise de la médaille à la famille à Monsieur et Madame TAILLEBOIS.

La séance est clôturée à 23 h 15.

Andrézy, le 31 mars 2015
Le Maire,

Hugues RIBAUT
Vice Président de la Communauté
D’Agglomération des Deux Rives de Seine